

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 62 (1977)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



7/8

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
62^e année
Lausanne
Juillet-Août 1977

J.A. 1000 Lausanne 1

74^e Congrès Raiffeisen suisse des 4/5 juin 1977 à Interlaken



L'assemblée plénière dans la grande salle du Casino-Kursaal.

Le Congrès de 1977

Les représentants des 1178 Caisses affiliées et des 198 600 coopérateurs raiffeisenistes suisses (état au 31 décembre dernier), encouragés par la présence d'invités de marque, ont accepté les rapports présentés et ratifié toutes les propositions qui leur étaient soumises. Ils ont ainsi exprimé d'éclatante façon leur ferme volonté de persévérer dans la bonne voie suivie jusqu'ici, en offrant à leurs déposants la sécurité à laquelle aspire l'épargnant suisse tout en faisant bénéficier leurs débiteurs de conditions avantageuses, grâce à la mise en pratique à l'échelon villageois, communal ou régional de principes éprouvés, inspirés d'un esprit d'entraide et d'aide à soi-même du meilleur aloi.

Régie pour la première fois par les nouveaux statuts adoptés l'an dernier et qui ont réduit le droit de délégation de chaque Caisse de 5 à 2 personnes, la participation au Congrès de 1977 a été moins nombreuse que dans le passé. Néanmoins, 703 Caisses et Banques Raiffeisen avaient, dans les délais impartis, annoncé la composition de leurs délégations. Compte tenu des mutations de dernière heure,

quelque 1350 Raiffeisenistes s'étaient donné rendez-vous à Interlaken, les 4 et 5 juin dernier.

Les différentes manifestations prévues au programme général se sont déroulées sans accroc, grâce à la compréhension et à la discipline des congressistes qui se firent un point d'honneur de s'en tenir strictement à l'horaire prévu. L'attention soutenue tout au long des deux assemblées ad-

ministratives, la participation active aux votes et l'unanimité des décisions prises ont confirmé le sens du devoir, l'esprit de solidarité bien comprise qui les animent. La parfaite réussite de cette rencontre annuelle est non seulement réjouissante, elle nous permet encore d'affronter l'avenir en toute confiance et sérénité.

Les différentes manifestations du Congrès

Selon la tradition bien établie, dans le courant de l'après-midi du vendredi 3 juin, les comités centraux tiennent séance. L'ordre du jour est consacré à la liquidation d'affaires courantes et à la présentation d'un exposé qui permet à l'état-major général de procéder à l'ultime revue des préparatifs du Congrès. Une fois de plus, la direction de l'administration centrale peut donner l'assurance que l'organisation de ces journées a été faite avec tout le soin nécessaire, ce qui permet d'en escompter, en toute quiétude, un entier succès.

Au début de la soirée, les hôtes d'honneur et les invités sont reçus par la direction et les organes supérieurs de l'Union, dans les salons du Grand Hôtel Victoria-Jungfrau. A l'heure des friandises couronnant un excellent banquet, de cordiaux et spirituels souhaits de bienvenue sont adressés

aux convives par le directeur, *M. A. Edelmann*. *M. Kurt Bohrer*, président de la commune d'Interlaken, enjolive son témoignage d'estime, présenté en termes choisis, par la remise solennelle d'une « Clé d'or » d'Interlaken, présent réservé aux hôtes chers au cœur des autorités et de la population de la ravissante cité d'« Entre-les-deux-Lacs ». Le président *Reimann* le remercie de tout cœur et tient à rassurer le généreux donateur : les joies annexes qui seront mises à jour par l'habile maniement de cette clé seront très « coopérativement » réparties entre les dirigeants de notre fédération nationale...

Cette première prise de contact permet d'établir le courant de compréhension et de sympathie qui est l'une des caractéristiques de nos grandes rencontres annuelles.

inviter, à côté de chaque gagnant, la classe d'élèves qui a obtenu le meilleur résultat de son canton, ainsi qu'une classe d'école de la circonscription coopérative de toutes les Caisses et Banques Raiffeisen fêtant cette année le 75e anniversaire de leur fondation. Quelque 800 élèves, accompagnés des institutrices et instituteurs, ont fait le déplacement à Interlaken.

N'ayant pas pu assister à cette cérémonie — Clôture de la rédaction du numéro de juin oblige ! — nous ne sommes pas en mesure d'en faire un reportage. Un collaborateur occasionnel de Suisse romande, plus heureux que nous en la circonstance, nous a promis de rédiger un compte rendu à l'intention d'un des prochains numéros du « Messenger ».

Rencontre des jeunes 1977

Le Congrès 1977 a été marqué d'un événement particulier : en effet, le jury international chargé de l'attribution des prix délivrés dans le cadre du « Concours international Raiffeisen pour la jeunesse », organisé depuis un certain nombre d'années dans sept pays d'Europe avait confié à la Suisse l'organisation de la manifestation

finale de cette année. Elle a eu lieu le vendredi 3 juin, au Kursaal d'Interlaken. Les prix furent distribués dans le courant de l'après-midi à raison de deux par pays. A côté de cela, l'Union suisse a eu l'occasion de décerner ses propres prix aux classes gagnantes ainsi qu'aux lauréats individuels. La direction a profité de l'aubaine pour

Lisez
et
faites lire

Le Messenger
Raiffeisen

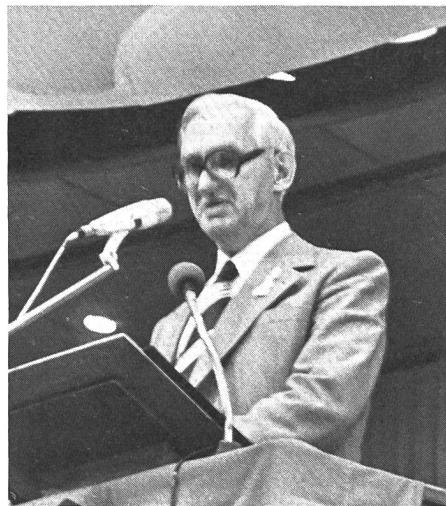
35^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

Le total des engagements souscrits par notre Coopérative de cautionnement s'élevait, au 31 décembre dernier, à 115 millions de francs. De ce fait, dans le groupe des institutions axées sur les mêmes buts d'activité, elle a réussi non seulement à confirmer le premier rang décroché en 1970 déjà, elle est parvenue encore à le renforcer de manière très sensible.

Nos Caisses affiliées apprécient à leur juste valeur les services qui leur sont ainsi rendus. Une fois de plus, elles ont tenu à le manifester de façon tangible en déléguant, en dépit de l'heure peu propice pour les délégations de certaines régions du pays,

300 représentants à l'assemblée qui, en fin de matinée de ce samedi 4 juin, ouvrait en quelque sorte la ronde des réunions administratives du Congrès 1977. Cette participation réjouissante encouragera certainement les dirigeants de notre Coopérative à travailler toujours avec la même persévérance que dans le passé.

Nous publierons dans le prochain numéro du « Messenger » de larges extraits du rapport de gestion de cette précieuse et désormais indispensable institution puis, plus tard, un compte rendu de la belle assemblée d'Interlaken.



Le président de l'Union, M. Robert Reimann, prononce le discours d'ouverture du Congrès Raiffeisen 1977.

74^e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

De bonne heure déjà, les premiers groupes de délégués flanent le long de la Promenade, puis franchissent le seuil du magnifique parc du Casino-Kursaal, visiblement impressionnés par les merveilles qui s'offrent à leurs yeux : vastes tapis de gazon fin et soigné, riches massifs de fleurs et de plantes, vieux arbres, le tout couronné par une horloge florale dont la célébrité n'est pas surfaite.

Dès l'ouverture des portes, à 14 h. 15, les congressistes s'empres- sent de prendre place dans la magnifique et vaste salle vitrée, richement fleurie et décorée. Les Tessinois et les Romands convergent vers les tables qui leur sont réservées, munies des écouteurs qui leur permettront d'entendre, dans leur langue, la lecture simultanée des conférences et rapports présentés en allemand. La mu-

sique des jeunes d'Interlaken donne à la manifestation qui va débiter un air de fête et de solennité. Ses productions ravissent les auditeurs et sont chaleureusement applaudies.

Entre-temps, le président de l'assemblée, les membres des conseils supérieurs et les directeurs de l'Union suisse, entourés des deux conférenciers du jour, MM. B. Müller, président du Gouvernement du canton de Berne et Hermann Bodenmann, président de la Commission fédérale des banques, prennent place sur l'estrade et aux tables d'honneur les autres hôtes de marque, les invités et les représentants de la presse.

Avec un retard de quelques minutes seulement et après avoir remercié les jeunes musiciens, M. Robert Reimann, président du conseil d'administration, ouvre l'assemblée.

Discours d'ouverture du 74^e Congrès Raiffeisen suisse

Monsieur le président du Gouvernement,
Monsieur le président de la Commission fédérale des banques,
Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

C'est la première fois que m'échoit l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion d'un Congrès de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Après une interruption de 23 ans, nous nous retrouvons à Interlaken, métropole mondialement connue de

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

La Suisse vue sous l'angle de la situation économique actuelle

Page 148

On ne peut tout avoir (Consommateur et commerce de détail)

Page 150

La formation au sein du mouvement Raiffeisen

Page 151

Avec quelles personnes la banque peut-elle traiter des affaires juridiques ?

Page 155

Nouvelles des Caisses affiliées

Page 156

La (petite) rubrique du rédacteur

Page 159

l'Oberland bernois. Ce beau lieu, entre les lacs comme le dit son nom, est un village de pêcheurs devenu lieu de séjour et de cure international.

Nous sommes heureux de pouvoir être ici, point de rencontre des traditions et de la volonté humaine de gestaltisme, dans un magnifique décor naturel. Vous n'en voudrez certainement pas à un président argovien s'il rappelle à ses amis bernois que le large pays entre le lac de Brienz et la Reuss près de Windisch constituait l'Argovie du 6e au 9e siècle durant le règne des Francs.

C'est la raison pour laquelle nous saluons à cette heure, nous souvenant de notre longue solidarité, la population de ces magnifiques paysages de l'Oberland. A vous, Mesdames et Messieurs les délégués, je me permets de donner le conseil de profiter de ce qu'offrent ces sites enchanteurs. Riches de beaux souvenirs, vous rentrerez alors, dimanche soir, dans vos villes et villages.

La présente assemblée des délégués comporte des exposés relatifs aux aspects et à l'évolution du mouvement Raiffeisen durant le dernier exercice. J'ai donc pris la liberté de m'épargner toute peine d'en référer et, ce faisant, de vous éviter trop de telles considérations.

Par contre, je ne saurais passer sous silence le fait que le recul économique de 1975 et la récession qui s'ensuivit ont provoqué d'importantes difficultés non seulement dans divers secteurs de l'économie privée, mais aussi pour les finances fédérales. Les dépenses de l'Etat ont progressé plus fortement que la croissance de l'économie et les recettes n'ont pas pu leur tenir le pas.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont tenté de créer les conditions préliminaires à l'acceptation par le peuple, le 12 juin, de la taxe à la valeur ajoutée. A cet effet, ils ont promulgué des arrêtés fixant de sévères mesures d'économie agissant à long terme. Alors que certains considèrent cette prestation préalable d'économie du Parlement comme insuffisante, d'autres vont jusqu'à la taxer de premier échelon d'un démontage illicite de l'activité de l'Etat.

Gardons-nous de part et d'autre d'user de pareilles exagérations. N'oublions cependant pas que notre nation est basée sur le principe de la solidarité entre l'individu aisé et l'homme pauvre, entre les groupes économiques et les diverses régions du pays. Seul un Etat financièrement sain est en mesure de remplir cette tâche constitutionnelle, en particulier durant les périodes critiques.

Les prévisions sont nombreuses quant à l'évolution future de l'économie; nous n'en ajouterons pas, mais constaterons qu'il n'y a pas besoin d'être prophète pour savoir que les efforts individuels et l'activité de chacun sont indispensables pour le maintien, dans un avenir incertain, de notre bien-être actuel. La relation toujours plus précaire entre la population active et les bénéficiaires de rentes de vieillesse nous oblige à accorder plus d'attention à la consolidation de nos œuvres sociales qu'à leur développement.

Nous tous qui vivons *ce* temps, devons tenter de prendre en mains les problèmes et devoirs de *ce* temps pour arriver à leur solution concrète. Ce n'est que dans le domaine de ce qui a déjà été réalisé que nous pouvons provoquer une évolution complémentaire. N'oublions pas que Blaise Pascal a dit que si nous avions de la peine à nous expliquer et à saisir le présent, c'est parce que nous dépensons trop d'esprit à juger l'avenir.

S'il y a un système bancaire qui sent les pulsations du peuple, jour pour jour à ses guichets, c'est bien celui qui réunit les 1180 Caisses et Banques de notre mouvement Raiffeisen. L'entretien direct entre le gérant et le requérant permet de soupeser les risques de nouveaux investissements; il donne l'occasion d'encourager les uns et d'inciter les autres à la prudence. Mesdames et Messieurs, c'est ainsi que vous apportez une précieuse contribution au maintien et à la création d'existences et de familles saines, attachées à leurs terres et à leur pays.

Pour l'évolution de l'idéal Raiffeisen, nous devons être la levure d'une attitude spirituelle et éthique reposant sur les principes de l'honnêteté, de la salubrité et de la force de caractère. Le théologue Hans Urs von Balthasar a prononcé un jour une phrase marquante disant: « Pour faire une personnalité, il faut une proportion de caractère de plus de 50 % ».

N'oublions jamais qu'il y a actuellement beaucoup de gens n'espérant pas que des valeurs matérielles, mais qui attendent — avec une profonde impatience — des paroles de bonté, une aide morale ou une compréhension patiente à l'égard de leurs problèmes. L'activité et l'éclat de la société actuelle nous cachent d'innombrables cas de détresse humaine. La philosophe genevoise Mme Jeanne Hersch a dit dernièrement en parlant des jeunes contestataires des universités et de la rue, manifestant leur opposition envers la société, qu'ils

cherchent en somme, du plus profond de leur cœur, leurs pères et leurs mères.

Mesdames et Messieurs,

Dans notre société, l'idée Raiffeisen ne doit pas être qu'un système déterminé de transmission d'argent entre l'épargnant et le débiteur. Le vrai idéal Raiffeisen doit de plus en plus devenir la notion d'une attitude personnelle et humaine de tous les instants et dans tous les domaines, ne faisant pas qu'embellir les journées de fête de notre mouvement, mais se manifestant à tous les moments de la vie quotidienne.

Ceci dit, je déclare ouverte l'assemblée des délégués de ce jour.

Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais exprimer mes sentiments d'estime et de reconnaissance à l'égard des collaboratrices et collaborateurs du mouvement Raiffeisen qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée des délégués. Nombre d'entre eux ont œuvré des années durant, avec application et ténacité, au développement de leur institution locale d'épargne et de crédit. En ce jour, la communauté Raiffeisen suisse leur rend un sincère hommage de reconnaissance.

Nous avons ensuite la joie de saluer un grand nombre d'invités auxquels va toute notre estime. Je leur souhaite la plus cordiale bienvenue. Ils comprendront certainement que je ne puis pas tous les citer nommément.

C'est un honneur particulier pour nous de pouvoir saluer ici M. B. Müller, président du Gouvernement bernois auquel nous sommes très reconnaissants d'avoir délégué son plus haut magistrat à notre assemblée des délégués. Nous attribuons cette attention non seulement au fait que le canton de Berne compte le plus grand nombre de Caisses Raiffeisen — 159 actuellement — mais également à la considération que vous portez, Monsieur le président du Gouvernement, à l'idée Raiffeisen, car vous-même, vous avez, durant votre activité d'aide au Népal, fondé des coopératives d'épargne et de crédit. Je vous souhaite plein succès dans votre fonction de président de ce bel Etat de Berne dont nous admirons le développement.

C'est une bienvenue personnelle et cordiale que j'adresse au président de la Commission fédérale des banques, M. Hermann Bodenmann, ancien conseiller aux Etats, qui s'est aimablement déclaré disposé à nous présenter un exposé sur « La révision des

banques vue par l'autorité de surveillance ». Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous recommander la plus grande attention, le sujet traité étant aussi important qu'actuel.

Notre estime et notre sympathie vont également à *M. Leo Schürmann*, vice-président du directoire de la Banque nationale suisse, à qui j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue parmi nous.

Je salue également *M. M. Lusser*, président de l'Association suisse des banquiers.

Nous sommes aussi honorés de la

présence de *MM. Kurt Borter*, député et président de commune d'Interlaken, et *Fritz Oester*, préfet, qui représentent ici la ville et la région de notre Congrès. Nos souhaits de bienvenue s'adressent également aux représentants d'autres autorités fédérales et cantonales.

Je constate que les convocations à l'assemblée des délégués de ce jour vous sont parvenues à temps et conformément aux statuts. Je suppose donc que vous n'avez pas de réserves à formuler quant à la validité de cette assemblée de délégués.

canton de Berne s'occupe nécessairement davantage des régions dont l'évolution économique est restée faible, donc de celles dont la structure économique est unilatérale, défavorable et ne répond pas aux exigences de l'avenir. Dans le sens de l'amélioration de la structure des branches de son appareil de production, le canton de Berne exige un développement. C'est pour cette raison qu'il s'est donné, en 1972, une loi sur la promotion de l'économie, grâce à laquelle une contribution à l'amélioration de la structure de production doit être fournie au moyen d'une aide individuelle à des entreprises. Ces mesures, réalisées en partie avec la collaboration des banques, touchent principalement de petites et moyennes exploitations bien dirigées et à l'avant-garde du progrès et auxquelles nous pouvons attribuer, dans le cadre de nos conditions, de bonnes perspectives futures. Nous constatons avec intérêt que la Confédération, elle aussi, s'efforce de créer des instruments similaires en faveur de ses (et de nos) « régions à problèmes », c'est-à-dire celles de montagne et de l'industrie horlogère. Ainsi, une loi fédérale sur l'octroi de cautionnements dans les régions de montagne est entrée en vigueur au début de l'année. Elle donne à la Coopérative suisse de cautionnement pour les arts et métiers à Saint-Gall la compétence de cautionner des crédits jusqu'à concurrence de 500 000 francs en faveur de petites et moyennes entreprises sises dans des régions de montagne, dont le concept de développement a été établi. La Confédération prévoit aussi une extension de telles mesures, dans un sens plus large, aux « régions à faible structure ». Là également, ce seront les banques, grandes et petites,

Aucune objection n'étant formulée, on peut passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour :

Constitution du bureau de l'assemblée

Les délibérations seront simultanément traduites en français et en italien. La traduction française est assumée par *M. Hubert Macherel*, collaborateur de l'administration centrale de l'Union, et c'est *M. G. Pellandini*, sous-directeur, qui traduira en langue italienne.

Conformément à l'article 14 des statuts, le président nomme secrétaires du jour *MM. Paul Puijpe*, secrétaire de l'Union et *Théo Wirth*, secrétaire de direction.

Il propose ensuite d'élire une scrutatrice et trois scrutateurs qui sont confirmés à l'unanimité. Ce sont :

1. *Mme Thérèse Masshardt*, gérante de la Caisse Raiffeisen de Frauenbrunnen BE,
2. *M. Jean Schnüriger*, président de la Caisse Raiffeisen de Sattel SZ,
3. *M. Roger Salomon*, président de la Caisse Raiffeisen de Courtedoux JB,
4. *M. Elvezio Scolari*, président de la Caisse Raiffeisen d'Arvigo TI.

Allocution du représentant du Conseil d'Etat

Au nom du Gouvernement du canton de Berne, son président, *M. B. Müller*, transmet d'abord aux congressistes le cordial salut de l'autorité qu'il représente, puis il les félicite et les remercie pour les éminents services rendus par nos institutions à l'économie suisse tout entière. Il développe ensuite le sujet qu'il s'est proposé de traiter à notre assemblée annuelle de 1977 :

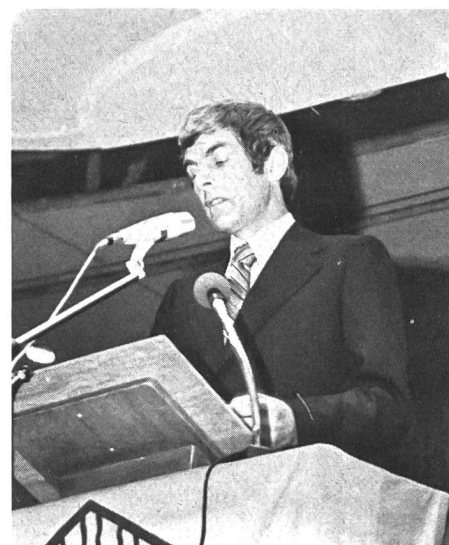
L'Etat et le secteur bancaire dans la politique structurelle et conjoncturelle.

Mesdames et Messieurs,

Celui qui fait appel au directeur de l'économie publique d'un grand canton pour un exposé, doit nécessairement attendre — il l'espère peut-être aussi — qu'il soit question de situation de l'économie et de questions

relatives à l'économie en général. De tels sujets sont devenus, du fait de la récession, chose d'actualité pour l'intérêt public. La sécurité de l'emploi et l'assainissement structurel des régions les plus touchées de notre pays sont, selon l'opinion du citoyen, les premiers problèmes que l'Etat, c'est-à-dire la Confédération, les cantons et les communes ont à résoudre en commun avec l'économie privée.

— Vous — banques locales avec un rayon d'affaires déterminé — et nous, autorités d'un canton à prédominance rurale et dont 70 % sont des contrées de montagne avons un « secteur d'action » similaire. Les grandes conglomérations industrielles accaparent moins nos soucis et ne le font qu'indirectement; il en va de même pour la « place financière » suisse qui éveille ces derniers temps des échos que l'on peut qualifier de désagréables. La politique économique du



M. B. Müller, président du Gouvernement du canton de Berne, pendant son discours.

qui seront chargées du financement primaire et soutiendront ainsi efficacement les efforts en matière de politique économique.

Un autre mode de la politique structurelle officielle intervient dans l'infrastructure propre à l'économie : Il s'agit du soutien financier aux communes, aux institutions mutualistes et également aux personnes privées participant au développement de l'infrastructure dans les régions de montagne. Les bases de cette assistance sont la loi fédérale d'aide à l'investissement dans les régions de montagne et l'ordonnance cantonale d'introduction y relative. L'appui s'effectue sous forme de prêts d'investissement à long terme et à intérêt de faveur. La Confédération et le canton semblent donc en l'occurrence apparaître comme concurrents des banques pratiquant le financement de communes. Il faut cependant tenir compte du fait que l'Etat ne s'occupe que du financement du solde dont la garantie permet généralement la réalisation d'un projet d'investissement. Toutefois, comme le financement de base et l'octroi des crédits de construction se font par les banques, nous avons là une relation de partenaires.

Il est connu qu'actuellement ce ne sont pas uniquement les problèmes de structure de notre économie qui sont la cause d'appréhensions, mais pour le moins dans la même mesure et depuis trois ans également le sous-emploi sous toutes ses formes. Cela a exigé à fin 1975 et au début de 1976 une conversion rapide de l'état de freinage de la conjoncture vers la relance conjoncturelle. Alors que nous avions encore, sur le plan fédéral, les mesures de plafonnement des crédits - attribuant également un rôle important de la politique économique aux banques -, un premier programme complémentaire d'investissements était en cours d'élaboration dans le canton de Berne. Il ne fait pas de doute que l'idée de la lutte contre la récession est intervenue au même moment pour la Confédération. Par la suite, elle a commencé avec la réalisation de trois programmes d'investissements. Le canton de Berne a, en 1975 et en 1976, procédé à des additifs de l'ordre de plus de 60 millions de francs au budget ordinaire, cela sur le socle, augmenté de 350 à 450 millions de francs en 1974, des dépenses ordinaires de l'Etat pour les investissements et l'assistance aux investissements.

Le grand nombre de projets d'investissements résultant de raisons conjoncturelles exige que les banques

fournissent également leur part au financement. L'efficacité en fut nettement accrue du fait de l'offre par les banques cantonales, régionales et locales de prêts et crédits à intérêt privilégié, ceci en collaboration avec la banque nationale ; il faut relever à ce sujet qu'une grande partie de la charge portant sur la politique de l'emploi repose sur les épaules de communes plutôt gênées du point de vue des finances.

En plus de cela, les banques de tout ordre d'importance ont d'autres possibilités d'opérer d'une manière soutenant la politique conjoncturelle, par exemple en favorisant le financement de maisons familiales et de rénovations d'immeubles comme aussi en pratiquant un traitement généreux et une assistance plus large au profit des communes réalisant des projets d'infrastructure. Le plus souhaitable serait un accroissement des investissements émanant de particuliers. Il semble cependant manifeste que ni les marchés bien alimentés de l'argent et des capitaux, ni les taux attractifs d'intérêt ne sont en mesure de tempérer le scepticisme des investisseurs privés.

Les instituts de crédit de toute nature de notre pays ont donc à remplir, en plus de leur tâche permanente dans l'économie publique, d'autres obligations spéciales résultant des circonstances du moment en leur qualité de preneurs et bailleurs d'argent et de capitaux. Nous avons toutes raisons de penser que la collaboration entre les banques et l'Etat sera satisfaisante, à l'avenir encore.

Le président Reimann remercie en ces termes le représentant du Gouvernement du canton de Berne :

Au nom de la présente assemblée et de tout le mouvement Raiffeisen

suisse, je vous remercie, Monsieur le président, de votre intéressant exposé dans lequel vous avez décrit les soucis et les tâches actuelles du directeur de l'économie publique du canton de Berne. Je ne puis que vous dire mon total accord au sujet des constatations relatives aux secteurs d'action et aux objectifs communs et vous assure que nos efforts tendront toujours à remplir le mieux possible notre tâche de mouvement coopératif dans les domaines de la politique sociale et nationale comme aussi dans celui de l'épargne et du crédit. Nous vous remercions personnellement et le canton de Berne de l'estime que vous nous témoignez.

* * *

Avant de traiter les autres points de l'ordre du jour, le président Reimann désire que soit défini le mode de vote. L'article 15, alinéa 3 des statuts de l'Union stipule que les élections et votations ont lieu à main levée, ce pour autant que l'assemblée n'en décide pas autrement. Toutefois, le bulletin secret pouvant être exigé par un cinquième des délégués, il demande si ce mode de vote sera requis pour les points suivants de l'ordre du jour. La discussion est ouverte. Elle n'est pas utilisée et l'assemblée approuve tacitement la forme de vote à main levée.

Pensée

La vraie noblesse s'acquiert en vivant, et non pas en naissant.

Guillaume Bouchet

Le mouvement Raiffeisen suisse en 1976

La parole est donnée à *M. A. Edelmann*, directeur, pour la lecture de son rapport.

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Mesdames, et Messieurs,

Dans son ensemble, 1976 fut un heureux millésime pour le mouvement Raiffeisen suisse, ceci même si les résultats records enregistrés l'année précédente n'ont pas été atteints. J'ai la joie de pouvoir vous parler de substantiels succès, sans toutefois

omettre de relever que les dangers, tant extérieurs qu'intérieurs, pouvant agir sur l'activité et l'évolution des Caisses Raiffeisen, se sont révélés plus manifestes ces derniers temps. Nous devons en être conscients. J'estime qu'il est de mon devoir, non seulement d'exprimer mon contentement et ma gratitude pour les bons résultats de votre travail et de votre dévouement à la cause Raiffeisen, mais aussi de vous rendre attentifs à des faits de nature à assombrir l'avenir.

La première des constatations ré-

jouissantes est l'adhésion de 8 722 nouveaux sociétaires, ce qui porte le total de nos membres à 198 609. Nous n'avions jamais enregistré une telle augmentation. Toutefois, maintes Caisses Raiffeisen devraient encore s'efforcer d'élargir l'effectif de leurs sociétaires. Je pense que l'ensemble des Caisses devrait parvenir à trouver au moins 10 000 nouveaux membres chaque année. Dans la coopérative Raiffeisen, ce n'est pas le capital qui est support de l'entreprise, mais ce sont des hommes, des personnalités ayant la volonté de collaborer et de prendre leur part de responsabilités, voire même d'en supporter les conséquences. L'accroissement du nombre des sociétaires — hommes et femmes, filles et fils majeurs — provoque l'élargissement souhaitable de la base, le renforcement des piliers de l'institution et l'extension des responsabilités à un plus grand nombre de personnes. Il en résulte une amélioration des conditions de l'activité économique de la coopérative et, de plus, la promotion des forces sociales et politiques de l'idéal coopératif. Le sociétariat auprès d'une Caisse Raiffeisen contribue à répandre l'idée coopérative de la solidarité et de la responsabilité commune dans les milieux les plus divers de la population et en font une réalité vivante.

N'était-ce pas l'existence de cet esprit coopératif qui a permis aux Confédérés de vaincre les écueils des années maigres, les dissensions politiques et les contrastes fondamentaux ? Il ne fait aucun doute que notre temps a aussi besoin de solidarité et de coresponsabilité.

C'est en partant de quelques chiffres du bilan consolidé que j'établirai mes considérations et réflexions sur l'évolution de notre mouvement durant l'année écoulée. La somme du bilan a crû de 9,4 % à 9 milliards 343 millions de francs. Comparativement à d'autres établissements bancaires, cette progression peut être qualifiée de remarquable, l'accroissement s'étant établi à 6,3 % pour les banques cantonales et à 7,7 % pour les 71 plus grands instituts bancaires du pays.

L'augmentation du total du bilan fut de 804 millions de francs, dont 770 millions, soit le 96 %, provenant des dépôts du public; 7,5 millions seulement, donc moins de 1 % de l'accroissement, concernent l'appel au crédit à la banque centrale ou l'aide financière de cette dernière.

La cause de ce réjouissant développement de l'activité des Caisses Raiffeisen est le gain de confiance auprès

de la population qui montre une belle volonté d'épargne et place volontiers ses petits sous commodément et en toute sécurité à la banque du village. La Caisse Raiffeisen est en fait la gérante des économies de la population villageoise ou de personnes ayant quitté ce village, cette commune, tout en laissant leur pécule à la banque de leur lieu. Ces placements forment la condition idéale de l'activité de prêt et de crédit des Caisses Raiffeisen. De récentes observations nous ont cependant fait sentir que des dangers extérieurs menacent cette solidité de nos Caisses Raiffeisen. Nous avons dû constater que les efforts de nos institutions pour payer à leurs déposants le meilleur salaire possible pour les économies souvent amassées au prix de sacrifices, donc de leur bonifier un intérêt un peu plus élevé, courent le risque d'être utilisés par d'égoïstes manieurs de capitaux qui aimeraient confier à nos instituts des centaines de milliers, voire des millions de francs et bénéficier ainsi d'obligations de caisse à intérêt de faveur. Ces fonds seraient retirés à la première occasion offerte, mettant ainsi les Caisses Raiffeisen en difficulté dont elles ne pourraient sortir qu'avec l'aide de l'Union. De plus, les obligations ainsi offertes à la ronde nuiraient à la bonne réputation des Caisses Raiffeisen. Ce nom est synonyme de solidité et de tradition, le terme spéculation lui est inconnu. Les brasseurs de capitaux n'ont rien à y chercher.

Comme notre organisation gère 990 000 livrets d'épargne, cela signifie qu'un Suisse sur six est client d'une Caisse Raiffeisen. La moyenne par livret s'établit à la somme remarquable de 5950 francs.

Les possibilités de emploi des fonds confiés à nos institutions reflètent la situation dans la demande de prêts et de crédits au cours de l'an dernier. Consolidation accrue de crédits de construction, nouveaux crédits de construction, principalement pour des maisons familiales, augmentation des requêtes de petits et moyens crédits et prêts pour des rénovations ou remédier à des resserrements temporaires de liquidités dus à la récession. L'effectif des hypothèques révèle une progression de 8,4 % et dépasse les 5 milliards de francs; les petits crédits et prêts avec couverture hypothécaire ou autre ont crû de 14 %, alors que le quota d'augmentation variait de 2 à 4 % les années précédentes. Donc, plus forte demande d'avances destinées à payer des frais d'agrandissement et de rénovation, ce que con-

firmement également les chiffres de notre propre Coopérative de cautionnement. La progression réjouissante de 9,8 % des crédits en compte courant, comparativement à une régression de 11 % l'année précédente, fait conclure à une forte activité de nos Caisses Raiffeisen dans le secteur des prêts et crédits. Leur arrière-pays économique n'a probablement pas été touché aussi durement par la récession que les centres industriels, mais il n'a pas non plus été poussé à l'extrême évolution par la haute conjoncture. Dans le domaine des prêts et crédits aux communes et autres collectivités de droit public, l'accroissement a été nettement moins élevé que les années précédentes.

Les résultats des révisions effectuées conformément à la loi, auprès de toutes les Caisses Raiffeisen, confirment la bonne qualité quasi générale des actifs de notre mouvement. Je ne vais toutefois pas taire le fait que là aussi certaines intrusions négatives confirmant la règle ont été constatées. Je ne suis malheureusement pas en mesure de dire que le mouvement Raiffeisen suisse n'a pas connu de pertes en 1976. Bien qu'elles n'aient pas été alarmantes cela fut inhabituel pour nous. La récession économique des dernières années a montré que les affaires hypothécaires, elles aussi, ne sont pas sans risques. Toutefois, une seule des 1178 Caisses Raiffeisen dut reprendre deux immeubles d'une masse en faille. Quelques nuages assombrissent encore un ciel bleu et menacent de tourner à l'orage. Nous devons peut-être mettre en action notre poste de premier secours qui maîtrisera sans aucun doute la situation. C'est dans les temps de recul de l'économie que se confirme la qualité des bonnes affaires. Le risque couru par les avances sous forme de prêts et crédits de nos institutions serait réduit à un minimum si elles s'en tenaient strictement aux statuts et règlement, ainsi qu'aux directives de l'office de révision de l'Union. Ces éléments tiennent compte des limites et possibilités naturelles des Caisses Raiffeisen. Elles ne se prêtent pas, par exemple, au financement de grande affaire à destination spéciale, artisanale, industrielle ou autre. Les risques n'en peuvent pas être évalués, les possibilités de réalisation sont souvent presque exclues. Les domaines agricoles, les maisons familiales, les immeubles à deux ou trois logements ainsi que les exploitations artisanales et commerciales de petite et moyenne importance sont à la mesure des possibilités

des Caisses Raiffeisen dans le secteur hypothécaire. En outre, les petits crédits privés et d'exploitation, faciles à surveiller, appartiennent encore aujourd'hui aux domaines idéaux d'affaires des institutions Raiffeisen qui remplissent les conditions nécessaires en ce qui concerne la connaissance de la situation professionnelle et financière des demandeurs.

Raiffeisen doit être un garant de prudence. Son nom ne devrait pas apparaître dans la liste des créanciers des offices de poursuites et faillites. L'emblème Raiffeisen est celui d'un mouvement fort et florissant. La mise en danger d'une seule Caisse Raiffeisen pourrait nuire à la réputation de l'ensemble. Les organes de chaque Caisse sont donc responsables pour le mouvement tout entier.

Le « Fonds de garantie de bonne gestion des gérants » a dû payer pour deux cas 140 000 francs à la suite d'une gestion des affaires absolument contraire aux statuts du gérant en cause.

Le bénéfice net n'a pas pu tenir le pas, en 1976, avec la réjouissante évolution des dépôts du public. En tenant compte de la dotation des réserves spéciales, il régresse non seulement de 0,47 % de la somme du bilan de 1975 à 0,36 % pour l'année sous revue, mais il fut même inférieur, en chiffres absolus, à celui de l'année record 1975.

Les possibilités de bénéfices des Caisses Raiffeisen dépendent uniquement des marges d'intérêt et du facteur des coûts. La part des intérêts actifs aux recettes totales de 1976 s'élève à plus de 98 %, celle des commissions ne fut que de 1,23 %. Les frais d'administration ont crû en dix ans, donc de 1966 à 1976, de 0,32 % à 0,48 % de la somme du bilan ou — en relation avec la croissance du mouvement — de 50 % exactement.

Lorsque nous conseillons à nos Caisses Raiffeisen de prendre garde dans leur politique des affaires à réaliser un bénéfice net équitable pour pouvoir doter les réserves, il nous est fait la remarque que, contrairement aux sociétés de capital, elles n'ont pas à poursuivre la recherche du bénéfice. Il est vrai que cette recherche n'est pas leur objectif, mais elles aussi doivent s'efforcer d'élargir et d'assurer leur base financière. Cela ne se réalise que par le recrutement de nouveaux membres et la dotation des réserves.

Une coopérative veut offrir des services. Elle ne peut cependant le faire, à long terme, que si la base financière est bonne. Plus large est cette

base et plus importantes sont ses réserves, plus seront diverses, avec le temps, ses possibilités de prestations de service, meilleure deviendra l'offre de ses avantages. A mon point de vue, chaque Caisse Raiffeisen devrait avoir pour but que ses réserves officielles et spéciales atteignent au moins 5 % de tous ses engagements et, ensuite, que les réserves puissent être dotées de 5 % au minimum de l'augmentation des dépôts. Un tel objectif permet aux Caisses Raiffeisen d'offrir quand même des conditions favorables d'intérêt. Il est nécessaire qu'il y ait une marge de 1 ½ % entre le taux d'épargne et le taux hypothécaire ou celui des prêts aux communes. Une marge inférieure ne suffit plus. La récente évolution sur le marché de l'argent et des capitaux semble plutôt indiquer une tendance à la hausse des intérêts créanciers, de sorte qu'un rétrécissement de l'écart actuel n'est pas à exclure, les intérêts actifs ne suivant que relativement tard les intérêts passifs. Vous devriez donc bien utiliser la situation actuelle pour opérer le renforcement souhaitable de vos réserves grâce à des taux d'intérêt conformes au marché et concurrentiels.

Je ne vois pas de grandes possibilités d'améliorer le rendement en agissant sur les frais généraux. Nous avons constaté que, mesurés à la somme du bilan, ils avaient progressé de 50 % au cours des derniers 10 ans; ce n'est pas dû à une administration peu économe, mais la conséquence du puissant développement du mouvement Raiffeisen et de la nécessité de le munir de moyens actuels d'exploitation. Du fait de leur croissance, les Caisses et Banques Raiffeisen doivent être dotées de davantage de personnel à plein temps. Pour les petits et moyens instituts, l'ère du service dans une chambre est passée. Des locaux adéquats sont nécessaires, pour les grandes Caisses, même de propres bâtiments de banque ou en propriété par étages. Ils doivent en outre être munis des installations de sécurité et d'alarme, car, par les temps qui courent, nos établissements ne sont pas à l'abri d'agressions et de vols. J'ajoute encore, en tant qu'exigence inéluctable du présent et plus encore de l'avenir, la formation et le perfectionnement plus poussés des collaboratrices et collaborateurs des Caisses Raiffeisen. L'Union ne sera à la longue plus en



Nénuphars et roseaux au bord du lac de Neuchâtel

(Photo E. Hess/LSPN)

mesure d'en supporter seule les conséquences financières. Le besoin urgent de la renforcer financièrement, afin de pouvoir compter sur son assistance en cas d'éventuels malheurs, limite au maximum actuel son offre matérielle de service vis-à-vis des Caisses Raiffeisen affiliées.

Partant de ces considérations, il est déjà facile de juger que la situation de rentabilité des Caisses Raiffeisen aura plutôt tendance à se resserrer qu'à s'améliorer, de sorte que tout doit être maintenant tenté, dans la mesure des possibilités, pour obtenir une marge d'intérêt assurant un rendement favorable. Et, si vous êtes en mesure d'offrir des privilèges d'intérêt, n'oubliez pas le déposant économe de votre lieu qui a subi de notables pertes de substance durant les années de fort renchérissement, alors que le bénéficiaire d'un prêt ou d'un crédit a pu profiter des avantages de l'inflation du fait de la dévaluation de sa dette.

A la fin de mon rapport, je me sens le devoir de vous remercier tous, mes collaboratrices et collaborateurs, très estimés, auprès des Caisses et des Banques Raiffeisen, dans les comités des fédérations régionales et dans les divers organes de notre Union de l'accomplissement de vos tâches, de votre

fidélité et de votre application. J'adresse un merci tout particulier aux organes responsables de toutes les Caisses Raiffeisen pour l'adoption unanime en 1976 des nouveaux statuts de l'Union, complétée par le vote par correspondance dans lequel 83 % de toutes les Caisses Raiffeisen ont approuvé l'augmentation de l'obligation d'effectuer des versements complémentaires « jusqu'à concurrence de deux fois le montant des parts sociales qu'elles doivent souscrire ». Cette attitude positive a contribué à élargir dans la mesure souhaitable la base des fonds propres de l'Union. Une aussi fructueuse collaboration permet à chaque Caisse Raiffeisen et à l'ensemble du mouvement d'escompter de nouveaux progrès et succès.

S'adressant au rapporteur, le président Reimann déclare :

« Monsieur le directeur Edelmann, je vous remercie de votre intéressant exposé, en particulier aussi des précisions relatives à certains problèmes actuels de notre mouvement. Je profite de l'occasion pour vous remercier très vivement de votre infatigable activité à la tête de l'administration centrale. »

Rapport et présentation des comptes annuels de 1976 de la banque centrale

La parole est à *M. Joseph Roos*, directeur de la banque centrale.

Messieurs les présidents,
Messieurs les délégués,
Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs,

Une certaine fluidité des capitaux se fit sentir dès l'automne 1975. C'est à ce moment qu'elle atteignit son plus haut degré, pour rester moyenne en 1976. Depuis mai 1977, une recrudescence de la demande a été enregistrée. Cette évolution eut aussi ses effets sur notre bilan. En 1975, l'apport de capitaux fut extrêmement élevé; il resta favorable en 1976. Une régression sensible intervint en 1977. La somme du bilan a augmenté de 425 millions en 1975 et de 392 millions en 1976. Le quota de croissance de ces deux années fut de 25 % et 18 %; au cours des cinq exercices précédents, il varia entre 8 % et 17 %. Il fut donc supérieur à la moyenne en 1975 et 1976.

Pour les Caisses Raiffeisen, la somme du bilan a également fortement augmenté, soit de 800 millions

tant pour 1975 que pour 1976. Elles ont pu augmenter leurs avances à la clientèle d'une façon sensible, mais placèrent aussi d'importants moyens en tant que réserves de liquidités auprès de la banque centrale. A fin 1976, 23 % de tous les actifs se trouvaient à la banque centrale contre 22 % à fin 1975 et de 18 ¼ % à 19 ½ % de 1972 à 1974. Les réserves de liquidités ont donc fortement augmenté. Cela s'exprime en particulier dans les rubriques disponibilités, avoirs en banque et titres du bilan de la banque centrale. Ces positions ont presque doublé en l'espace de 2 ans.

Nos moyens d'exploitation proviennent en grande partie des Caisses Raiffeisen. Le développement de la banque centrale en dépend donc dans une large mesure. Elle doit leur servir en premier lieu pour le roulement monétaire et comme réservoir de liquidités. Les affaires sur la place de Saint-Gall font l'objet de soins très attentifs et se développent bien sans toutefois être importantes dans l'ensemble.

Le maintien d'une bonne liquidité ne favorise pas le rendement. L'intérêt des avoirs à terme auprès de banques n'atteignit en moyenne qu'un peu plus de 2 %. Les titres ont un meilleur rendement, mais exigent aussi de forts amortissements. Au cours des cinq dernières années, nous avons augmenté en moyenne le portefeuille de 150 millions par an, sur lesquels un amortissement de 10 % devrait pouvoir être fait; cela signifie que nous devrions gagner 15 millions uniquement pour amortir les titres. Vous vous direz que 10 % est beaucoup, mais ce n'est toutefois que moyen si l'on tient compte que les écarts de cours sur titres à six ans portant le même intérêt furent d'environ 15 % de 1974 à 1977. Une banque prudente doit agir de cette manière également durant les bonnes années, car il est presque impossible de rattraper des amortissements négligés si l'on est surpris par des cours extrêmement bas, comme ce fut le cas en 1974. La croissance rapide de notre organisation nous oblige, pour des raisons de liquidités, non seulement à augmenter chaque année notre portefeuille, mais aussi à procéder annuellement à des amortissements. L'image est exacte si je prétends que le portefeuille de titres est un tonneau sans fond. Au lieu de titres, les Caisses Raiffeisen possèdent des avoirs à terme auprès de la banque centrale; ils sont portés au bilan à 100 % quel que soit leur intérêt et ne provoquent donc pas de problèmes d'amortissement.

Lors de la comparaison de la banque centrale avec d'autres banques, une chose retient l'attention : par rapport à la somme du bilan, elle dispose de *beaucoup plus de disponibilités et d'actifs facilement réalisables*, c'est-à-dire de numéraire, d'avoirs en banque et de titres. A la banque centrale, ces postes s'élèvent à 1 milliard 600 millions ou 60 % de la somme du bilan alors qu'ils sont de 10 à 20 % auprès d'autres banques. La banque centrale administre la réserve de liquidité de toute l'organisation dont la somme du bilan est de 9 milliards 300 millions. Cela explique l'importance de la relation.

Autre chose frappe encore lors de la comparaison. Les *engagements fermes* (avoirs à terme des Caisses Raiffeisen, obligations de caisse) sont trois fois plus importants que les dettes à intérêt variable (créanciers en compte courant, dépôts sur livrets, etc.). Chez les autres banques, la relation est inverse. La banque centrale a une structure tout à fait différente. Les deux tiers de ses actifs sont

financés par des avoirs à terme à intérêt fixe des Caisses Raiffeisen dont la durée va jusqu'à cinq ans et qui peuvent être comparés aux obligations de caisse de nos institutions. En cas de baisse rapide des taux, nous ne pouvons qu'insuffisamment nous adapter du fait que nous sommes liés à des dépôts à intérêt fixe d'une extraordinaire importance. La configuration des taux d'intérêt a fortement varié vers le haut et vers le bas de 1974 à 1977. Aucun écart aussi important n'avait été enregistré depuis le début du siècle. Les avoirs à terme à fort intérêt des Caisses Raiffeisen chargent encore, et très fortement, notre compte des résultats pour plusieurs années.

Nous avons une seule consolation, mais elle est d'importance : les gros intérêts que nous payons vont dans l'escarcelle des Caisses Raiffeisen, ils restent donc dans la famille.

Mesdames et Messieurs,

Je me suis permis de vous dire :

1. que le maintien de fortes réserves de liquidités est actuellement peu rentable pour toute l'organisation Raiffeisen,
2. que le portefeuille de titres est un vase sans fond étant donné la nécessité d'amortir et
3. que la banque centrale est liée par la multiplicité des dépôts à intérêt fixe.

J'ai donc exposé les raisons du faible rendement obtenu en 1976. Une forte modification ne peut guère être attendue pour 1977. Nous nous sommes vus contraints de baisser les intérêts bonifiés aux Caisses Raiffeisen et de proposer la réduction de 5 % à 4 % du taux de l'intérêt attribué aux parts sociales. Ce faisant, nous nous sommes laissés guider par le principe qu'un bilan sain revêt plus d'importance que la dotation du capital. Nous donnons tout ce qui est possible aux Caisses Raiffeisen, mais devons aussi veiller à ce que la banque centrale soit saine et ait une grande capacité fonctionnelle.

Nous sommes heureux de ne pas avoir enregistré de pertes importantes en 1976, ce malgré une récession générale. Les amortissements et intérêts ont été payés très régulièrement par l'ensemble de la clientèle. C'est un bon certificat pour la qualité de nos placements. Le principe de préférer le financement d'objets de petite et moyenne importance s'est avéré juste. Nous aurions peut-être eu davantage de soucis avec de grandes constructions et il fut également judicieux de ne pas nous aventurer à financer des

projets spéculatifs, qu'il s'agisse de blocs locatifs ou de maisons familiales.

La présentation des comptes exige de multiples citations de chiffres. Je préfère vous les épargner et vous rendre attentifs à certains développements. Les données de clôture ont été remises à chacun. Le rapport de gestion comporte les chiffres des trois dernières années, ce qui vous permet de faire en toute tranquillité les comparaisons utiles.

A l'heure actuelle, les hypothèques sont recherchées. L'on semble, de part et d'autre faire fi d'anciens principes et offrir de trop fortes hypothèques, consentir des amortissements réduits et renoncer à des garanties complémentaires. Nous préférons, dans des cas pareils, ne pas forcer la concurrence et pensons ainsi rendre service tant au client qu'à nous-mêmes.

Malgré notre prudence coutumière, le secteur du crédit fut très animé durant l'année sous revue, tant à la banque centrale qu'auprès des Caisses Raiffeisen. Les avances octroyées et non prélevées s'élèvent à une somme étonnamment haute, pour l'ensemble de nos institutions. Le fait que les crédits soient très nombreux nous incite à penser qu'il est beaucoup construit et rénové dans les communes rurales.

Mesdames et Messieurs,

Un rétrécissement s'est fait sentir récemment sur le marché de l'argent.

Les taux d'intérêt sont à la hausse. Nous avons dû améliorer nos conditions d'intérêt pour les obligations de caisse et nos engagements à terme avant que la baisse de l'intérêt hypothécaire soit entrée en vigueur : Telle est la rapidité de l'évolution. Nous ne pouvons pas encore dire si la hausse de l'intérêt n'est que momentanée ou s'il y a effectivement modification de la tendance, mais nous devons tenir compte de la leçon : Les conditions des marchés de l'argent et des capitaux se modifient rapidement. La prudence et le maintien de liquidités suffisantes sont de rigueur. Ce dernier facteur, un bilan sain et notre réputation nous permettent de voir l'avenir avec confiance.

Nous disons notre gratitude à toutes les Caisses Raiffeisen pour leur belle collaboration. Elles ont conscience du fait que l'égide de l'Union fait leur force : isolées, elles seraient faibles. Parachevons notre œuvre en consentant les sacrifices nécessaires. Le jeu en vaut la peine ! Coopérer veut dire donner et accepter, et cela doit être notre idéal. Je vous remercie de votre attention.

Le président remercie le directeur Roos de son instructif rapport sur un exercice qui ne fut pas sans difficultés pour la banque centrale. A lui aussi, il adresse de chaleureux remerciements pour son inlassable activité.

Rapport et propositions du conseil de surveillance

Le président prie *M. Othmar Julen*, président du conseil de surveillance, de prendre place derrière le micro pour la lecture du rapport de l'organe de contrôle :

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le conseil de surveillance de l'Union suisse, en collaboration avec la fiduciaire REVISA S.A., organe légal de contrôle, a procédé à la révision des comptes 1976 de la banque centrale.

Les nouveaux statuts de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, approuvés lors de l'assemblée des délégués du 12 juin 1976, furent à la base de la réorganisation de la direction de l'Union. Il en résulta la dénomination « administration centrale » et la création de l'office de révision, organe de contrôle, totalement indépendant de

l'administration et de la banque centrales, au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution.

Le conseil de surveillance a donc aussi soumis l'activité de l'administration centrale et de l'office de révision à un examen approfondi.

Se basant sur les résultats des contrôles effectués, le conseil de surveillance est en mesure de présenter le rapport suivant à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen :

1. Banque centrale

La somme du bilan s'élève au 31 décembre 1976 à fr. 2 553 220 188.64 contre fr. 2 161 210 334.57 l'année précédente. Il en résulte une augmentation de fr. 392 009 854.07, à peine inférieure à la progression record enregistrée pour l'année 1975.

Il y a concordance entre les éléments de l'actif et du passif et la comptabilité.

Les avoirs à vue et à terme des Caisses Raiffeisen affiliées dépassent pour la première fois le cap des 2 milliards de francs, s'élevant à francs 2 203 054 232.98 au terme de la période sous revue, affichant ainsi un élargissement de fr. 290 232 655.46 par rapport à l'exercice précédent.

Il résulte du contrôle complet des actifs de la banque centrale qu'ils sont de première qualité et que les fonds confiés sont entièrement couverts.

Le compte de pertes et profits présente, après déduction des amortissements usuels sur les immeubles et le mobilier, un bénéfice de francs 4 305 589.32. Avec le solde reporté de l'année précédente de fr. 201 723.84, le montant à disposition est de francs 4 507 313.16.

Nos travaux de contrôle durant l'exercice et après le bouclage annuel nous donnent la certitude que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1976 sont bien exacts.

2. Administration centrale

L'administration centrale est chargée de la tenue du secrétariat et comprend également le service juridique et celui du contentieux. L'administration centrale gère également les différentes institutions de prestations de service, telles que l'imprimerie et l'économat. Celles-ci ont une comptabilité en propre qui a été examinée par le conseil de surveillance. L'administration centrale organise les cours de formation pour les membres des organes dirigeants et les fonctionnaires des Caisses Raiffeisen; elle est aussi responsable de la publication des organes de l'Union et de la publicité.

Nous avons consulté tous les procès-verbaux du conseil d'administration et de sa commission de direction; ils nous ont confirmé que l'administration et la direction accomplissent leurs tâches consciencieusement et avec précision.

3. Office de révision

L'office de révision, créé après l'approbation des nouveaux statuts, est l'organe de contrôle, entièrement indépendant de l'administration centrale et de la banque centrale, chargé de la révision de toutes les Caisses Raiffeisen affiliées à la banque centrale, au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution.

Au cours de nos contrôles, nous avons pris connaissance d'un certain nombre de rapports relatifs à des ré-

visions effectuées auprès de Caisses Raiffeisen. Nous avons pu nous assurer que la révision a été faite auprès de toutes les Caisses Raiffeisen affiliées au cours de l'année sous revue. L'office de révision est, en raison de l'augmentation du nombre des Caisses Raiffeisen et de leur constante et réjouissante évolution, le département le plus important du mouvement de par l'intense activité de contrôle qu'il exerce. L'office de révision surveille en outre l'application des obligations des Caisses Raiffeisen affiliées, obligations figurant à l'art. 9 des statuts de l'Union.

Les rapports de révision sont les témoins du travail consciencieux accompli par l'office de révision. Ils confirment également que les organes des Caisses font de réels efforts pour donner suite aux suggestions, aux directives et aux exigences des réviseurs.

4. Propositions

Partant des contrôles opérés, le conseil de surveillance invite l'assemblée des délégués à voter les résolutions suivantes :

4.1 Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1976 sont approuvés et décharge en est donnée aux organes responsables;

4.2 Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'excédent du compte d'exploitation est réparti comme suit :

— versement d'un intérêt de 4 % au capital social de fr.	65 000 000.-	fr. 2 600 000.—
— attribution à la réserve	fr. 1 700 000.—	
— report à compte nouveau	fr. 207 313.16	
		<u>fr. 4 507 313.16</u>

4.3 Des remerciements sont adressés au conseil d'administration, aux directeurs et au personnel de l'administration centrale, de la banque centrale ainsi qu'au réviseur en chef et aux collaborateurs de l'office de révision pour leur travail consciencieux et les résultats obtenus en 1976.

Le président remercie M. O. Julen de son excellent rapport sur la direction de l'Union ainsi que tous les membres du conseil de surveillance de leur très consciencieuse activité de contrôle.

Approbation des comptes annuels 1976 de la banque centrale

Sans discussion et à l'unanimité, les délégués présents acceptent les rapports des deux directeurs et adoptent les résolutions concernant l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1976, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance profite de l'occasion qui lui est ainsi offerte pour remercier tout spécialement M. Jos. Roos, directeur de la banque centrale, de son zèle et de son inlassable activité.

Au point 8 de l'ordre du jour figure la conférence de *M. Hermann Bodenmann*, ancien conseiller aux Etats, président de la Commission fédérale des banques sur le sujet :

La révision des banques vue par l'autorité de surveillance

M. Bodenmann a la parole.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque la direction de votre Union m'a invité à présenter aujourd'hui un court exposé sur la révision dans l'optique de l'autorité de surveillance, le

monde banquier suisse semblait encore vivre dans l'ordre. Depuis la mi-avril, cette tranquillité n'est plus et ce dont j'ai l'intention de vous faire part aujourd'hui, c'est-à-dire l'éminente importance de la révision tant interne qu'externe a fait l'objet de tant de dis-



M. Hermann Bodenmann, président de la Commission fédérale des banques, dit toute la joie qu'il « éprouve à pouvoir parler devant la plus grande réunion de banquiers suisses... ».

cussions et de commentaires dans la presse, à la radio et à la télévision que je ne puis me départir du sentiment que j'enfoncé des portes ouvertes.

Ce renversement de la situation me donne toutefois l'occasion bienvenue de prendre position à l'égard de questions et de problèmes actuels de la surveillance des banques en Suisse.

Permettez-moi cependant de vous dire tout d'abord la joie que j'éprouve à pouvoir parler devant la plus grande réunion de banquiers suisses. Je le fais d'autant plus facilement qu'aucun nuage n'assombrit l'horizon de votre Union et des Caisses qui y sont affiliées. C'est votre mérite, mérite dû également au fait que vos activités se déroulent dans des limites perceptibles et que vos décisions peuvent être prises sans soumission à des influences extérieures.

Il me semble superflu de parler de l'importance de votre organisation pour l'économie suisse, pour le commerce et l'artisanat indigènes, pour la famille. Vous la connaissez tous. Je soulignerai cependant une chose : Plus le processus de concentration se manifeste dans le secteur, plus est nécessaire l'extension du réseau de Caisses de crédit mutuel viables. Les disparités économiques, la concentration dans l'économie, la réduction des prestations de service à la campagne et dans les régions marginales ne peuvent être contrées que de cette manière, sinon entièrement, du moins en partie. Le sentiment de propre responsabilité vit dans les coopératives villageoises et il y est développé; cela me permet de souligner l'éminente importance politique de votre mouvement et de ses institutions.

Venons-en à l'actualité : Il était compréhensible, voire nécessaire que le rôle des grandes banques et de la Suisse en tant que centre financier ait été mis en discussion récemment. Il semblerait même que les moyens de communication de masse ont surchargé leurs batteries et que l'on ait semé bien assez de méfiance.

Je ne saurais partager cette dernière opinion. L'activité sur la place financière helvétique — la troisième du monde entier — ne peut — du fait de son internationalité — être tenue sous contrôle par le moyen de dispositions légales et officielles territorialement limitées. Dans un Etat démocratique, la fonction de contrôle doit être assumée en partie par le public, c'est-à-dire par les organes d'information. L'intensité de la polémique a eu pour conséquence que l'importance du centre financier suisse et également des grandes banques a été reconnue par tous les milieux de la population et par tous les partis et que, pour la première fois, la nécessité d'un système bancaire libéral pour notre pays n'a plus sérieusement été mise en discussion. La transparence, brutale pour les personnes en cause et génératrice de reproches parfois injustifiés, a déterminé une prise de position qui, dans dans le futur, sera profitable à notre pays.

Cela disant, je pense avoir montré que le système bancaire issu de nos nécessités nationales doit être maintenu. Le rôle des grandes banques est de la plus haute importance pour notre industrie d'exportation et, partant, pour le maintien de l'emploi. Il serait faux de les affaiblir, mais la question peut être posée de savoir si nous sommes à l'optimum. Ne devrions-nous pas en arriver à une stabilisation du fait que la croissance et la fonction de la place financière suisse sont intimement liées à notre monnaie et parce que les placements à l'étranger recèlent de plus grands risques que ceux opérés dans le pays ? Le colloque est maintenant ouvert et l'on peut espérer que le bon sens du Suisse permettra de trouver la juste mesure.

Il était clair que les lourdes pertes d'une grande banque conduiraient à la discussion continue de savoir si la surveillance des banques suisses est suffisante, si le système et ses moyens de contrôle présentent des failles. Je ne me lancerai pas dans des considérations de principe de la surveillance bancaire, ce serait contraire à l'idée du présent exposé. Je dirai simplement que c'est dans la nature des affaires bancaires d'être confrontées à

des risques et que chaque activité qui en comporte peut entraîner des pertes.

La tâche de la législation bancaire et des autorités est de trouver entre la liberté et la réglementation une solution qui réduise les « accidents » à la mesure inévitable. Chaque autorité de surveillance est grevée de l'hypothèque que le public lui croit une efficacité supérieure à la réalité. C'est le pendant de la circulation routière : Les lois sont précises, les examens de conduite très difficiles, les exigences posées aux véhicules très sévères et les contrôles très pointilleux et pourtant il y aura toujours des victimes de la route. Il est impossible d'exclure la défaillance humaine, voulue ou spontanée. A ce sujet, il est utile de relever que l'article 41 de la loi sur les banques et les caisses d'épargne prévoit que les personnes chargées de la direction, de la surveillance et du contrôle répondent à l'égard des sociétaires du dommage qu'elles leur causent en manquant intentionnellement ou par négligence à leurs devoirs.

Il y a négligence dès le moment où les membres des comités et des conseils de surveillance ne s'en tiennent pas scrupuleusement aux termes des statuts. Les tâches sont fixées par écrit. Les respecter strictement est le meilleur garant contre les pertes et les dommages-intérêts qui s'ensuivent.

Je sais par mes activités d'avocat et de politicien dans un canton comptant un grand nombre de Caisses Raiffeisen que les contrôles toujours plus sévères sont souvent considérés comme inutiles, voire chicaniers, comme des charges évitables. Cette critique pourrait être admise de la part de Caisses bien conduites; pourtant, celles-ci devraient voir plus loin. Un système comme le vôtre est une chaîne qui n'est pas plus forte que ses plus faibles maillons. Le renforcement des dispositions légales en matière de surveillance des banques en 1971-1972, qui provoque une profonde modification de la structure faïtière de votre Union en ce qui concerne l'organe de révision, a créé des conditions claires et précises qui sont à imposer à vos institutions subordonnées pour ne pas courir le risque de conflits avec l'autorité de surveillance.

Le succès ou l'insuccès de la surveillance bancaire est dépendant du fonctionnement des contrôles légaux, de la révision interne et de la révision externe. De par leur nature, les révisions traitent et analysent des affaires déjà réalisées; il est donc normal que les exigences portant sur les qualités de caractère et les capacités profes-

sionnelles des dirigeants soient très sévères. Leur réputation doit être parfaite et leurs aptitudes morales et bancaires doivent garantir une activité professionnelle au-dessus de tout reproche. Bien que ces prescriptions n'aient pas été formulées pour les petites Caisses coopératives, il y a quand même une obligation légale de vérifier de manière continue si elles sont respectées. Il est souvent difficile de vérifier des allégations et de tenir compte de circonstances extérieures dans un jugement. Les conséquences de manquements peuvent être corrigées financièrement, mais les effets à longue échéance sont plus graves que les pertes. Le meilleur garant du succès d'une Caisse n'est pas le fonds de couverture des pertes, mais la confiance des membres et de la population à l'égard des organes d'administration et de surveillance.

Je serai bref dans mes considérations relatives à votre *inspectorat central* qui a la charge des révisions externes. Il bénéficie d'un grand respect, il justifie entièrement la confiance que l'autorité a placée et a dû placer en lui. Toutefois, la Commission fédérale des banques et son secrétariat devront tendre de manière continue à ce que toutes les Caisses et Banques affiliées respectent scrupuleusement les obligations légales. L'épée de Damoclès d'un organe de contrôle dit « véritablement indépendant », d'une instance que l'on pourrait qualifier de « poste d'urgence en cas de danger » destiné à des sondages et à des révisions intermédiaires pour les banques suisses de toute importance, est suspendue sur le secteur bancaire. Il est donc bon de maintenir soi-même l'ordre indispensable afin de pouvoir rester maître chez soi.

Et, maintenant, quelques paroles relatives à la *révision interne* assumée selon vos statuts par les conseils de surveillance. L'importance du contrôle interne, en particulier du fait que celui-ci peut être lié étroitement au déroulement des affaires, a été montré nettement par de récents événements. Un conseil de surveillance strictement respecté par le comité et le gérant est l'épine dorsale d'une coopérative. Il porte la plus grande responsabilité vis-à-vis des sociétaires et du mouvement tout entier. Etant donné l'application plus sévère de la législation bancaire à l'avenir, il ne pourra pas être renoncé à ce que l'office de révision porte une attention spéciale à la composition et au fonctionnement de cet organe interne de contrôle.

Vous vous demanderez peut-être comment la *Commission fédérale des*

banques et son secrétariat remplissent leur devoir de surveillance. A partir de votre activité, vous savez qu'il ne leur a pas été attribué des possibilités de contrôle et d'influence directs. Ils ont à veiller à ce que soient fournis des organes de contrôle, organiquement efficaces et dont les fonctions sont assumées par des personnes moralement et professionnellement aptes. Ces organes ont à annoncer les manquements et imperfections et c'est alors qu'incombe à la Commission le soin de veiller au rétablissement de conditions normales et de prendre les sanctions qui s'imposent. Mais le malheur est déjà là quand des mesures draconiennes doivent être appliquées. Le retrait de l'autorisation, les plaintes pénales et la déposition de la direction permettent d'éviter de nouveaux délits et exercent ailleurs une action préventive. L'agrandissement du secrétariat, pour lequel un directeur a été nommé, a augmenté l'efficacité de la surveillance; les banques et associations peuvent maintenant faire appel à des spécialistes de la révision et du droit pour les cas d'incertitude et de différends. La tâche de l'autorité de surveillance sera de veiller à ce que le contrôle bancaire puisse continuer à être exercé en Suisse de manière que l'ordonnance économique libérale de ce secteur important et difficile puisse être maintenue.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je suis arrivé au terme de mon exposé. J'ose espérer que mes considérations ne vous auront pas fait l'effet d'un sermon camouflé. Ce n'était pas mon intention et cela, je l'ai déjà mentionné, n'aurait pas été nécessaire pour vous. Vos Caisses, vos Banques et vos organes portent une grande responsabilité vis-à-vis du citoyen et de la communauté tout entière. Je pense que rappeler ce fait était ma tâche de ce jour.

C'est dans ce sens que je vous remercie de votre compréhension. Je souhaite à vos sociétaires et à vous tous une année 1977 couronnée de succès.

Après avoir remercié l'éminent orateur de son brillant exposé, le président Reimann poursuit :

« Je vous assure que nous tous, membres du mouvement Raiffeisen, ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les efforts de la Commission fédérale des banques.

Je vous exprime notre gratitude pour la grande compréhension de la Commission fédérale des banques vis-à-vis de la structure particulière de notre organisation coopérative et des tâches spéciales de nos Caisses Raiffeisen locales. »

Divers et discussion générale

Personne ne demandant la parole, le président met le point final à cette partie administrative :

Mesdames, Messieurs,

« Nous sommes ainsi arrivés au terme de notre assemblée des délégués, certainement très intéressante pour tous. Je remercie les organisateurs du congrès de leur magnifique

travail et vous tous de l'intérêt témoigné. L'assemblée des délégués de l'année prochaine se tiendra à Lucerne, les 2 et 3 juin dans le cadre de la fête du 75^e anniversaire de l'Union. Vous souhaitant encore un agréable séjour à Interlaken et un bon retour dans vos foyers, je déclare close l'assemblée des délégués de 1977. »

-pp-

La soirée récréative

Dès 20 h. 45, les congressistes et de nombreux invités, remplissant tous les recoins de la Salle du Casino, eurent le plaisir d'assister à une soirée récréative consacrée à un spectacle folklorique typiquement helvétique. A plusieurs reprises la Stadtmusik d'Unterseen, bel ensemble formé de plu-

Réjouissances annexes

sieurs jeunes, interpréta avec brio, justesse et précision, des marches, des « pot-pourris » et une « Sélection » plus moderne, de H. Schröer. Nous avons spécialement apprécié les compositions : « Aux armes Genève » avec clairons de E. Micolod et « Mairignan » de J. Daetwyler.



Avec la « Farandole » de Courtepin/FR, une grande bouffée d'air de ce bon Pays romand traverse la salle...

Cette soirée, réservée au délassement, à la fraternité et à l'amitié qui lie les congressistes accourus de tous les cantons raiffeisenistes du pays, ne se concevrait pas sans un message de la direction centrale aux mandataires des Caisses locales venus exprimer leur attachement à leur organisation faîtière. Avec son aisance coutumière, *M. A. Edelmann*, docteur en droit, s'acquitta de cette délicate mission. Il s'adressa en ces termes aux congressistes de la Suisse romande :

Mesdames et Messieurs,

Lors de nos déplacements, tout au long de l'année, partant parfois du Tessin, nous traversons la fertile vallée du Rhône et, en quelques heures, nous nous trouvons sur les rivages enchanteurs du bleu Léman, des lacs de Neuchâtel ou de Morat, ou nous poussons même une pointe jusqu'aux confins de la verte Gruyère ou de ce cher Jura.

Partout et en tout temps, nous y trouvons des hommes — et des femmes, naturellement — ardents à la tâche, des personnalités au sens le plus noble de ce terme, dont la joie réside dans la collaboration active à la réalisation du grand et bel idéal Raiffeisen, si cher à nos cœurs. Que ce soit lors de vos assemblées générales ordinaires, à l'occasion de fêtes organisées pour marquer d'une pierre blanche un jubilé ou toute autre date digne d'être retenue, ou encore aux rencontres annuelles, si bien revêtues

et toujours si vivantes de vos fédérations régionales, partout il nous est donné de prendre conscience du véritable esprit coopératif, de l'enthousiasme qui anime tous ceux qui militent dans les rangs de vos mutualités d'épargne et de crédit.

Les prestations matérielles offertes aux cercles les plus étendus des populations que vous avez l'ambition de servir sont excellentes, substantielles. Tout aussi précieuse, je dirai même

remarquable, est votre contribution à l'éclosion et à l'épanouissement des valeurs spirituelles, des vertus civiques qui trouvent leur expression dans l'aide à soi-même, certes, mais aussi — ce qui est mieux encore — dans ce besoin de servir également son prochain et, par lui, toute la communauté.

Pour tout cela, pour tout ce que vous réalisez jour après jour par votre travail patient, par votre collaboration désintéressée, par votre contribution efficace à l'essor constant et harmonieux de notre mouvement Raiffeisen suisse, je tiens à vous dire ce soir, très simplement, mais de tout cœur :

MERCI,

en ajoutant : je crois, non Mesdames et Messieurs, je suis convaincu que demain comme aujourd'hui les fruits tiendront la promesse des fleurs, parce que, à l'avenir encore, nous resterons fidèles à la noble devise qui, jusqu'ici, a assuré la grandeur et la pérennité de notre œuvre : « L'union fait la force ».

Ce salut romand va droit au cœur des auditeurs auxquels il était destiné et qui applaudissent chaleureusement.

Le cor des Alpes solo fut une révélation des possibilités extraordinaires de variété sonore de cet instrument. Grand succès des lanceurs de drapeaux entraînés par un quatuor de cors. L'on apprécia aussi le Mandoline-Orchester Cappelletti dans des airs populaires.



Le quatuor « Rigi »... une révélation des possibilités extraordinaires de variété sonore du cor des alpes.



Le Jodler-Club d'Oberhofen BE, au répertoire riche et varié.

Au point de vue choral, le Jodlerklub d'Oberhofen (BE) se produit à plusieurs reprises dans un répertoire mettant en valeur leur pureté harmonique. Un groupement vocal hétéroclite costumé en maréchal, tonnelier, pêcheur, guide de montagne sans oublier le boulanger, se tailla aussi un certain succès. Mais ce sont les danses populaires du groupe de Buochs (NW) et de celui de Courtepin (FR) qui emballèrent le public. Nos vives félicitations à la « Farandole » fribourgeoise pour la souplesse chorégraphique de ses ravissants ballets.

G. Reymond

* * *

Le mandat de délégué fidèlement accompli, le dimanche peut en toute bonne conscience être réservé aux excursions annoncées au programme. Les amateurs — toujours très nombreux — de reposantes croisières s'embarquent pour le classique tour du lac, avec repas à bord, tandis que les férus de « hauteurs tranquilles (!) » n'ont que l'embarras du choix : Schynige Platte (altitude 1967 m) avec promenades et visite du jardin alpin, Schilthorn (Piz Gloria, 2970 m) pour ceux dont le cœur ne vacille pas, Jungfrauoch (3573 m) avec visite du palais de glace et des terrasses du Sphinx, excursion réservée aux « matineux » puisqu'il fallait « monter en voiture » à la gare de l'Est à 8 heures déjà et, enfin, le « Tour de 3 stations connues » avec repas à Grindelwald pour les congressistes désirant être de retour de bonne heure à Interlaken.

Et ainsi tombe le voile sur le 74e Congrès Raiffeisen suisse. Tous les participants sont certainement rentrés chez eux renforcés dans la conviction

d'avoir, durant l'exercice passé en revue lors de l'assemblée plénière, apporté leur contribution à l'essor et au renforcement d'une vaste organisation d'utilité publique qui a déjà rendu de précieux services aux classes laborieuses de notre pays et qui sera à même, à l'avenir, d'en rendre de plus grands encore.

-pp-

Pensée

Le trop de confiance attire le danger.

Corneille



Le « Coro Alpestre » du Poschiavo GR se taille un succès certain.



Le groupe costumé de Buochs NW, lui aussi, ravit les congressistes.

La Suisse vue sous l'angle de la situation économique actuelle

Extraits de l'exposé de M. F. Leutwiler, président de la Direction générale à l'assemblée des actionnaires de la Banque nationale suisse du 28 avril 1977.

Après avoir présenté un aperçu général de l'économie mondiale, relevé les obstacles au processus de croissance et décrit les déséquilibres dans les relations économiques internationales, M. F. Leutwiler a abordé des problèmes qui intéresseront certainement nos lecteurs ainsi que les milieux qu'ils représentent. En complément aux extraits du rapport de gestion de 1976 de la BNS, publiés dans un précédent numéro, nous avons choisi les chapitres suivants de cette conférence. Les passages mis en évidence l'ont été par nous.

Réd.

La Suisse dans le contexte de l'économie mondiale

Dans le cadre de l'économie mondiale, la Suisse occupe une position favorable sur certains plans et défavorable sur d'autres. Dans plusieurs domaines, elle se place à la tête des nations et, dans d'autres, plutôt en queue de peloton.

Des succès incontestables ont été enregistrés en matière de lutte contre l'inflation. *Aucun autre pays industrialisé n'a actuellement un taux d'inflation aussi bas que la Suisse. Toutefois, il ne faut pas oublier que la perte du pouvoir d'achat a atteint un niveau préoccupant, si l'on prend la moyenne des dernières années.* Par ailleurs, le taux de chômage en Suisse est le plus faible de ceux indiqués par les statistiques de tous les pays. Le nombre relativement modeste des chômeurs découle toutefois largement du fait que de nombreux travailleurs étrangers sont rentrés dans leurs pays, que des salariés ayant dépassé l'âge de la retraite ont dû quitter leur emploi, que d'autres ont été mis à la retraite anticipée et que le nombre des ménages dont les deux conjoints travaillent a diminué. En outre, on peut relever que le climat social, les rapports entre partenaires sociaux et la compréhension des problèmes économiques dans de larges couches de la population constituent indubitablement des éléments favorables, en Suisse. Ces facteurs ont contribué de façon non négligeable à la stabilisation des prix. Enfin, le coût peu élevé

des capitaux, le solde actif de la balance des revenus et la position forte de notre monnaie peuvent être également inscrits au nombre des éléments positifs. Une balance des revenus excédentaire et une monnaie forte restent des problèmes moins préoccupants qu'un déficit extérieur et une monnaie qui ne cesse de s'affaiblir.

Cette image en soi favorable est quelque peu ternie par le fait que, dans la période récente, la croissance réelle est restée en Suisse inférieure à l'évolution observée dans des pays comparables. Les tendances récessives se sont résorbées, mais le niveau de la production demeure inférieur à celui observé pendant les années de forte expansion. Des signes de reprise se sont multipliés récemment dans différents secteurs. Mais, *les taux de croissance enregistrés pendant les années de surchauffe ne pourront certainement pas être égalés à brève échéance, ne fût-ce que parce que le recul de la demande, dû à l'évolution démographique au moins partiellement irréversible, ne sera probablement pas compensé dans un proche avenir.* Les comparaisons problématiques qui sont encore établies entre la situation économique d'aujourd'hui et celle d'avant la récession, laissent toutefois apparaître une image de la conjoncture actuelle plus sombre qu'elle ne l'est en réalité.

La relance de la conjoncture est entravée entre autres par le fait que les faiblesses structurelles dévoilées par la récession ne sont pas encore entièrement surmontées. Il est indispensable de surmonter les problèmes structurels pour que notre économie puisse sortir de la stagnation et prendre le chemin d'une croissance équilibrée.

L'économie doit assainir par ses propres moyens les structures dépassées. Cela exige des sacrifices qui, si le processus devait être par trop différé, deviendraient encore plus lourds. Les entreprises non viables hypothèquent l'ensemble de l'économie et menacent les éléments sains, dans la lutte pour la survie. *Le souci de maintenir les places de travail doit donc inciter à réaliser l'assainissement des structures.*

L'Etat peut et doit créer des conditions favorables dans lesquelles l'initiative privée et un climat propice, avant tout aux investissements, ont la possibilité de se développer. Un tel cadre demande que, non seulement le

risque, mais aussi la perspective de réaliser des profits soient laissés à l'entrepreneur. Dans le passé, les syndicats suisses ont montré à diverses reprises qu'ils reconnaissent cette nécessité. A long terme, une évolution économique prospère exige qu'une seconde condition importante soit remplie, à savoir un haut degré de stabilité de la valeur de la monnaie. *La suppression de l'inflation est l'unique moyen de préserver la position concurrentielle de notre industrie d'exportation et, par conséquent, les places de travail.*

Extension des moyens d'action de l'institut d'émission

Etant donné l'importance des mesures monétaires dans le cadre de la politique conjoncturelle, une extension des moyens d'action légaux de la Banque nationale s'avère indispensable et urgente. Après la tentative infructueuse de 1968, le projet actuel de révision de la loi sur la Banque nationale semble être en bonne voie. Le nouvel article conjoncturel de la constitution fédérale devra donner la base claire que l'on recherche en vue de l'extension des moyens d'action de la politique de l'institut d'émission. La nécessité de disposer d'instruments plus efficaces dans le domaine monétaire a fait l'unanimité lors de la procédure de consultation concernant le projet de révision de la loi...

... La politique des taux d'intérêt est étroitement liée à la politique des changes. Comme nos expériences le montrent, le maintien de taux d'intérêt bas permet de modérer efficacement les tendances à la hausse du franc. Des taux d'intérêt faibles stimulent l'exportation de capitaux et sont par conséquent conformes aux obligations internationales d'un pays dont la balance des revenus est fortement excédentaire. Néanmoins, il serait erroné de vouloir, sur la base de ces constatations, contraindre l'institut d'émission à maintenir constamment les taux d'intérêt à un bas niveau. Une politique de la masse monétaire qui recherche l'obtention de la stabilité exige au contraire une certaine flexibilité des taux.

Dans notre pays toutefois, les conditions sont à cet égard loin d'être idéales. *Une politique monétaire axée sur la stabilité se heurte à un obstacle du fait, avant tout, que la hausse des taux à moyen terme, plus concrètement de la rémunération offerte par les banques sur les obligations de caisse, agit relativement vite sur les taux hypothécaires qui influencent l'indice des prix à la consommation*

par le biais de l'adaptation, quasi automatique, des loyers.

Les taux hypothécaires, qui sont particulièrement faibles par rapport à ceux de l'étranger étant donné, entre autres, que les prêts hypothécaires sont financés en grande partie par des fonds à moyen terme, présentent certes un avantage pour notre pays. Mais, il en résulte également un inconvénient sérieux car la volonté de suivre la voie de la stabilité peut se heurter, le cas échéant, à une résistance politique en raison des répercussions déjà mentionnées que les taux hypothécaires plus élevés ont sur l'indice des prix. Il semble par conséquent qu'il vaille la peine d'examiner si la situation favorable actuelle ne devrait pas être mise à profit pour accroître graduellement la part des fonds à long terme entrant dans le financement des prêts hypothécaires. Cette transformation serait susceptible d'assurer, à plus long terme, des taux hypothécaires qui se situeraient à un niveau en principe un peu plus élevé, mais dont la stabilité serait par contre renforcée. Elle augmenterait parallèlement la marge de manœuvre dont la Banque nationale a besoin pour suivre une politique des taux d'intérêt axée sur l'objectif de stabilité.

A la longue, le maintien des taux d'intérêt à un niveau bas n'est possible qu'avec une faible inflation. Il est plus utile, non seulement parce que c'est dans l'intérêt de la lutte contre le renchérissement, mais aussi parce qu'il est désirable de conserver sur une longue période des taux d'intérêt bas, d'accepter des hausses passagères des intérêts lorsque la politique de la masse monétaire l'exige. Une politique effrénée de l'argent bon marché conduit fatalement à un double échec, c'est-à-dire à une inflation plus forte et à des taux d'intérêt plus élevés.

Lors de la procédure de consultation relative aux nouveaux moyens d'action de l'institut d'émission, trois passages du premier objet, notamment, ont fait l'objet de nombreuses critiques. En premier lieu, il s'agit de l'instrument nouveau que sont les réserves minimales sur les actifs et, dans ce même domaine, de l'introduction d'une clause donnant au Conseil fédéral la compétence d'accorder des dérogations pour des motifs tenant à la politique structurelle et régionale. Il s'agit ensuite de l'autorisation générale permettant au Conseil fédéral de prendre des mesures pour lutter contre les fonds étrangers et, enfin, de la formule peu précise selon laquelle la Banque nationale doit

prendre « de concert avec le Conseil fédéral » les décisions importantes touchant à la politique conjoncturelle.

Ces objections ne doivent pas être prises à la légère et il faudra en tenir compte lors du réexamen du projet. *La Direction générale, elle aussi, n'est guère favorable à une dénaturation de la politique de l'argent et du crédit par des dispositions relevant de la politique structurelle et régionale* et préférerait renoncer à la possibilité de prélever des réserves minimales sur les actifs plutôt que de savoir cet instrument grevé d'éléments qui lui sont étrangers. Nous comprenons aussi le désir de régler clairement les compétences dans le domaine de la lutte contre les fonds étrangers mais, à ce propos, il convient de relever qu'une énumération exhaustive des mesures actuellement en vigueur pourrait se révéler insuffisante dans une situation différente. En ce qui concerne les relations entre la Banque nationale et le Conseil fédéral, les nombreuses voix qui se sont prononcées en faveur du maintien de l'indépendance de l'institut d'émission ont trouvé un écho favorable auprès de la Direction générale. Cela ne signifie évidemment pas que nous n'attachons pas une valeur élevée à la collaboration étroite qui est pratiquée avec le Conseil fédéral. Mais, nous sommes persuadés que plus la Banque nationale est indépendante des influences politiques et mieux elle peut remplir les tâches qui lui sont assignées par la constitution et la loi. C'est pourquoi, *l'extension des moyens d'action dans le domaine monétaire ne doit pas entraîner un rétrécissement de l'autonomie de l'institut d'émission.*

A propos du débat sur le secret bancaire suisse

Permettez-moi encore d'aborder un thème qui n'appartient pas à la politique de l'institut d'émission, prise au sens étroit, mais qui nous préoccupe. Il s'agit du secret bancaire suisse. Après le retentissement qu'ont eu de récents propos émanant de la Banque nationale, il semble indiqué d'apporter quelques précisions.

Il convient de relever, d'abord, que la discussion porte non pas sur le secret bancaire en tant qu'institution, mais sur certains aspects de son développement et, surtout, sur les risques d'abus qu'il comporte. Compte tenu des sociétés financières à caractère bancaire et des banquiers privés, le système bancaire suisse comprend plus de 500 établissements qui, pour la plupart certainement, sont soucieux

de maintenir un caractère irréprochable à leurs activités. Toutefois, l'expérience démontre malheureusement qu'il existe aussi des banques pour lesquelles ce principe n'est pas absolu. Quoique nullement représentative du système bancaire suisse, l'attitude de ces établissements est à même de ternir l'image de notre pays comme place bancaire et financière. La surveillance des établissements bancaires est du ressort de la Commission fédérale des banques; l'image du système bancaire suisse, qui contribue au renom même de notre pays, est à notre avis un thème dont la Banque nationale également peut et doit se préoccuper. Aussi poursuivrons-nous le dialogue dans ce domaine avec les principaux représentants des banques suisses et soumettrons-nous à un examen des réflexions qui, sans porter atteinte aux principes fondamentaux du secret bancaire, pourraient apaiser la controverse concernant cette institution et donner à la place financière suisse une image meilleure que celle qui est parfois la sienne à l'étranger. Nous sommes persuadés que nos partenaires des banques commerciales seront disposés à participer à un tel examen.

Perspectives

L'appréciation de la situation économique en Suisse et de ses perspectives permet de considérer l'avenir avec une certaine confiance, malgré les difficultés.

Certes, nous devons nous familiariser avec des taux de croissance plus modestes, mais il ne faut pas oublier que l'expansion plus forte des années précédentes reposait avant tout sur l'apport de main-d'œuvre étrangère et, partant, sur le besoin de développer l'infrastructure. En ce qui concerne le rapport entre la croissance économique et l'évolution de la population active, la Suisse a occupé une place plutôt médiocre dans le concert des nations, même pendant les années de haute conjoncture. Vu les tensions économiques et politiques qui se sont manifestées pendant la période d'expansion excessive, il n'y a pas lieu de regretter ce temps-là.

Depuis lors, la productivité du travail a augmenté sensiblement. Par conséquent, les conditions d'un redressement modéré, mais continu de l'économie se sont améliorées. Grâce à la stabilisation des coûts et des cours de change, les perspectives de profits sont de nouveau meilleures et les investissements s'en trouvent favorisés. La consommation privée a également augmenté. Enfin, la croissance

des importations, y compris de biens d'investissement, qui se poursuit depuis bien des mois déjà, indique une reprise de la conjoncture. Une même tendance ressort de certains indicateurs monétaires; dans l'analyse de ces statistiques, un conflit surgit toutefois entre la satisfaction que procure l'évolution à la hausse de ces indicateurs et le souci de maintenir la stabilité des prix.

Les aspects positifs de la conjoncture suisse ne sauraient donner à quiconque un sentiment euphorique. Tous les obstacles n'ont pas encore été franchis et les problèmes qui se poseront dans les années à venir ne seront pas moindres. Cependant, les chances de les résoudre sont à bien

des égards meilleures en Suisse que dans maints autres pays.

L'économie elle-même est la mieux en mesure de surmonter ces difficultés, si l'occasion lui est donnée de le faire dans un climat économique propice. Les pouvoirs publics et l'institut d'émission peuvent contribuer de façon notable au maintien et à l'amélioration de ce climat et permettre à l'économie de maîtriser plus facilement les problèmes. Dans ce contexte, il faut avant tout éviter une nouvelle évolution inflationniste.

Contrairement à maintes prévisions fatalistes, il s'est avéré possible d'obtenir la stabilité des prix. Il vaut la peine de déployer tous les efforts pour la préserver.

détail professionnel doit s'opposer résolument à la concurrence des magasins à grande surface avec les avantages qui lui sont propres.

Les désavantages de la petite entreprise sont, autant que possible, à compenser par une formation permanente du propriétaire de l'affaire, par l'examen toujours plus poussé de l'assortiment, de la présentation, de la politique de l'achat, de la vente et des prix. En ce qui concerne les fabricants, ils peuvent, là où cela est nécessaire, efficacement tenir compte d'une présentation élargie de leurs produits dans un réseau étroit de points de vente pour la conservation de petits magasins. La concurrence dans le commerce de détail, qui est essentielle pour les consommateurs, doit être loyale. La vente systématique en dessous du prix d'achat pour éliminer la concurrence comme les réclames alléchantes seraient à introduire sans ambages dans la loi fédérale sur la concurrence déloyale ou à régler spécialement. Les conditions de vente des fabricants doivent être égales pour tous les acheteurs. Les communes et les cantons pourraient influencer la planification d'implantation d'habitations comme la configuration de centres de localités et de quartiers dans le sens d'un réseau de magasins de consommation convenable pour les consommateurs.

Appel aux consommateurs

Mais les consommateurs auront à dire le mot le plus important. Tous les efforts énumérés ci-dessus ne servent finalement à rien s'ils ne se rendent pas compte que la densité requise des magasins pour la commodité des achats à proximité de l'habitation n'est possible que si le commerce de détail est suffisamment fréquenté. Le prétendu gain par l'avantage du prix fait toujours agir d'une manière irréfutable. Celui qui se décide à faire des douzaines de kilomètres en auto pour ses achats dans un Centre avec restaurant, ne le fait parfois pas uniquement dans la perspective des avantages des prix. Pour établir une comparaison réelle du profit, le consommateur devrait cependant calculer la dépense du transport lors d'achats dans des magasins plus éloignés et tenir compte, lors d'achats dans les supermarchés à grande surface, de la perte de temps et des frais superflus pour

On ne peut tout avoir !

Les consommateurs devront tôt ou tard se décider pour ce qu'ils veulent vraiment : des prix modérés ou la garantie de possibilités suffisantes d'achat de biens pour les besoins journaliers ? Déjà, à échéance moyenne les deux, c'est-à-dire le beurre et l'argent du beurre, ne pourront plus être obtenus dans notre pays.

Ces pensées sont plus ou moins le motif dominant d'un rapport de la commission fédérale pour les questions de consommation, dont le titre est : « Consommateur et commerce de détail ». Il contient une enquête sur le développement des formes du commerce de détail et leur impact sur les possibilités d'achat des consommateurs. Il s'agit principalement du commerce de détail en denrées alimentaires, qui, depuis deux dizaines d'années, se trouve engagé dans un changement de structure apparemment irréversible. Les consommateurs en seront de plus en plus atteints. On ne parle plus aujourd'hui dans des milieux toujours plus larges tellement à la légère de « la mort du petit magasin », mais l'on commence lentement — bien que très tardivement — à se faire des idées sur le chemin, qu'au fond, nous prenons en Suisse. Le plaisir d'autrefois à la causette familiale à l'occasion des achats dans le Shopping Centre fait petit à petit place à des questions anxieuses, comme : « Où irons-nous faire nos achats si l'auto vient à manquer ? Où nous procurerons-nous le nécessaire, si le dernier petit magasin en denrées alimen-

taires du coin de la rue ferme ses portes ? Que nous arrivera-t-il lors d'un éventuel rationnement en denrées alimentaires ? »

Le nombre des magasins privés de détail en denrées alimentaires diminue continuellement. *Le rapport de la commission fédérale pour les questions de consommation veut en première ligne — une fois de plus — attirer l'attention de la population sur cette tendance.*

Certes, il est bien dit dans ce rapport que la majorité des consommateurs dispose encore aujourd'hui de possibilités convenables d'achat. Mais la commission relève tout de même qu'il y a un nombre croissant de quartiers urbains, de banlieues, de villages, de nouvelles implantations d'habitations où le ravitaillement n'est plus assuré à une distance raisonnable. Même si l'on admet que la stagnation dans la croissance économique en liaison avec les grandes surfaces de vente déjà existantes ralentira le processus actuel de concentration, nous sommes devant un problème qui devrait être résolu au plus vite. C'est pourquoi la commission émet l'opinion que le développement actuel devrait être pris en main. Il est nécessaire de garantir la conservation du réseau de distribution existant encore aujourd'hui par des moyens conformes au marché comme, par exemple, par la lutte contre les abus patents dans le domaine des réclames alléchantes ou aussi par le soutien de mesures d'entraide. Le commerce de

des achats soi-disant impulsifs. Ce ne serait pas en dernier ressort une action méritoire des organisations de consommateurs d'agir ici pour renseigner et pour montrer les conséquences. Aucun magasin ne peut survivre avec une paire de clients par hasard non motorisés et les quelques miettes de vente qui tombent de la table des grands centres au petit commerçant en denrées alimentaires — il doit fermer et, en définitive, nous tous sommes les lésés.

Le Département fédéral de l'économie publique observe aussi avec quelque préoccupation l'évolution dans le commerce de détail en denrées alimentaires et cela avant tout à cause de l'aspect politique de la sécurité. Les petits magasins, en effet, ne sont pas seulement des endroits de vente, ils accumulent aussi des milliers de tonnes de marchandises. Plus de tels magasins disparaissent, plus aussi un important réseau d'entrepôts est perdu sur le plan suisse, alors que peut-être nous en aurions un jour un urgent besoin. Là aussi vaut ce que nous constatons au début de cet article : nous ne pouvons pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Plus clairement : nous ne pouvons plus nous permettre de laisser de côté les problèmes de commerce de détail des denrées alimentaires. Sans cela il pourrait y avoir un réveil désagréable dans un avenir plus ou moins rapproché.

Ernest Tschanz

- trad. Rae -

Bibliographie

« Comment créer et développer votre affaire de vente par correspondance ? »

de J. Triponez et J. Lefèvre
aux Editions Globe-Contact
à Delémont/Suisse

La vente par correspondance (VPC) connaît un essor grandissant dans nombre de pays européens.

Moyen de distribution moderne et efficace elle est restée stagnante durant longtemps en Suisse et en France notamment. Aujourd'hui, elle tend à s'aligner sur l'évolution des pays très avancés dans ce secteur comme les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon et

la Suède par exemple où la VPC est fortement développée et connaît de nombreux domaines d'application.

« Comment créer et développer votre affaire de vente par correspondance ? » est un ouvrage essentiellement *pratique*. Il permet réellement à ceux qui le désirent de *créer* et de *développer* leur propre affaire de VPC en partant pratiquement de zéro, avec un investissement et des risques minimums. Pour l'entreprise déjà organisée, pour le commerçant ou l'industriel, il indique comment il est possible d'élargir son champ d'activité à la VPC et quelles en sont les possibilités et les limites.

Cet ouvrage constitue une base de documentation et d'action intéressante pour tous ceux qui sont intéressés à la VPC, domaine d'avenir. Les ouvrages en langue française relatifs à la VPC sont peu nombreux et le fait que « Comment créer et développer votre affaire de vente par correspondance ? » explique des techni-

ques pratiquées avec succès dans les pays avancés dans ce domaine augmente encore son intérêt.

Réalisé par des praticiens de cette technique de vente, cet ouvrage rendra service à toutes les personnes cherchant une documentation sérieuse leur permettant de tirer parti du formidable potentiel encore inexploité de la VPC qui se réalisera pleinement dans la société de loisirs dans laquelle nous sommes déjà entrés.

« Comment créer et développer votre affaire de vente par correspondance » est un fascicule A 5 de 90 pages, comportant de nombreux schémas et modèles de formulaires utiles dans la VPC.

Son prix de vente au public est de 19 francs suisses.

Il peut être obtenu auprès des Editions Globe-Contact, case postale 137 CH-2800 Delémont 1. Télex 34 350 globe ch. Tél. (066) 22 68 78 ou dans les librairies.

La formation au sein de l'organisation Raiffeisen

(Exposé présenté par R. Séchaud, sous-directeur, à la première rencontre des présidents des fédérations régionales des 17 et 18 décembre 1976).

Conscient de l'honneur qui m'échoit d'avoir été pressenti, à l'occasion de cette première rencontre des présidents de nos fédérations régionales, pour vous parler de la formation au sein de l'organisation Raiffeisen, j'en éprouve néanmoins quelque appréhension. En effet, il eût en l'occurrence été opportun — je pense — de cerner le problème à partir de l'époque au cours de laquelle les responsables de notre mouvement coopératif reconnurent pour la première fois la nécessité, afin de perfectionner en quelque sorte ce qui avait été fait, de procéder à l'information continue des adhérents et des milieux susceptibles de le devenir, à la formation peut-être plus importante encore des agents chargés de la diffusion généralisée de l'idéal d'entraide et de ses applications diverses. N'étant pas de la génération des pionniers de la première heure, je me mis à compulsier la littérature à disposition sur la genèse de l'idée de coopération selon Raiffeisen, en suivant ses premiers pas hésitants, tant hors des frontières qu'en Suisse. Force me fut alors de constater, qu'à l'époque, la formation

des édiles n'était encore qu'un souci secondaire. En effet, il importait avant tout que le mouvement récemment créé soit à même de prendre racine un peu dans tous les terrains possibles, sans beaucoup différencier les sols fertiles des terres plus acides. Autrement dit, l'accent était mis avant tout sur l'extension du nombre des Caisses et, partant, des sociétaires, dans le but vraisemblablement de créer cette impression de masse qui allait donner toujours davantage de poids aux innombrables interventions futures de l'organisme nouveau auprès des pouvoirs publics. L'image de marque était en quelque sorte celle que reflétaient des institutions de plus en plus nombreuses qui allaient se multiplier et se développer au gré des différentes conjonctures et de l'enthousiasme des dirigeants à prendre leur tâche au sérieux. Toutefois, la formation de ces derniers, bien que généralement profanes en matière bancaire, semblait être reléguée au second plan.

Pourtant, à ses premiers compagnons d'arme, Raiffeisen lui-même ne disait-il pas « qu'il était assez facile de fonder des Caisses, ce qui s'avérait difficile, c'était de les bien administrer et de maintenir toujours à leur base les principes qui sont leur raison d'être ».

Ce n'est que beaucoup plus tard que l'on se rendit compte apparemment de la nécessité de promouvoir la formation des dirigeants, en butte à certaines prescriptions légales naissantes toujours plus complexes, aux exigences d'une diversification sans cesse plus poussée des prestations à offrir à la clientèle, à la lutte concurrentielle toujours plus âpre d'un réseau de banques en constante extension et bénéficiant d'installations en voie de perfectionnement continu pour gagner la sympathie du client, etc. Pour la petite coopérative d'épargne et de crédit, dont le gérant se cantonnait à attendre le client auquel il n'offrait souvent, comme services, que l'ouverture d'un carnet d'épargne d'un format encore démodé ou l'octroi d'un petit prêt soumis à mille formalités, le glas semblait avoir sonné.

Certes, les statuts de certaines fédérations régionales déjà fort anciens, précisaient ici et là que le but de ces associations était « de développer entre les Caisses affiliées d'amicales relations, en leur fournissant l'occasion d'étudier ensemble les questions qui peuvent les intéresser et de se faire part de leurs expériences, voire en organisant des conférences, des cours d'administration, etc., pour contribuer à assurer la bonne marche des Caisses et à en fonder de nouvelles ».

Dans cet ordre d'idées, il sied de reconnaître que les réunions statutairement préconisées ont toujours été organisées par l'Union, d'entente avec les comités fédératifs, ceci à des intervalles plus ou moins éloignés, un peu au gré des décisions d'un président plus ou moins actif et remuant. Ces cours d'instruction intervenaient dans la règle tous les 3 à 4 ans, généralement en présence des membres des deux comités et du gérant, ce qui contraignait l'organisation à développer des thèmes plutôt généraux, alors qu'une certaine spécialisation eût semblé plus opportune. De telles réunions de travail s'étendaient habituellement et s'étendent de nos jours encore à la journée. Ici et là, elles se limitent même à la demi-journée, voire à la soirée.

Ainsi, avec les années et de manière toujours plus impérative, cette louable disposition statutaire de mettre sur pied des cours d'instruction confirma le souci d'améliorer sans cesse la gérance des Caisses Raiffeisen. Devant s'imposer sans cesse à l'attention bienveillante des pouvoirs publics et désireuses de faire progresser systématiquement leur capital de considération et de notoriété au sein des populations sympathisantes, ces institutions

villageoises d'autofinancement reconurent qu'elles devaient justifier le bon fonctionnement de leurs structures techniques, après avoir confirmé le bien-fondé de leur existence.

Certaines connaissances pratiques demeurent donc indispensables à tout candidat mandaté par l'assemblée générale des sociétaires pour assumer une responsabilité quelconque dans une institution Raiffeisen appelée à gérer les deniers d'autrui. En effet, pour être en mesure de remplir avec bonheur une fonction au sein du comité de direction, du conseil de surveillance ou comme gérant, l'appelé doit pouvoir se tenir constamment au courant de certains problèmes qui le concernent de près dans l'accomplissement de sa mission. Il va sans dire que dans ce domaine, des cours de répétition destinés à se remémorer avant tout la matière raiffeiseniste déjà traitée au cours de réunions précédentes, sans perdre de vue le sens et l'application des excellents principes fondamentaux qui ont fait la force du mouvement, sont d'une indéniable nécessité. Mais il sied néanmoins de les compléter sans cesse par l'étude de problèmes nouveaux découlant de l'entrée en vigueur de lois cantonales ou fédérales révisées ou nouvelles et des prescriptions inhérentes à leurs règlements d'exécution.

Pour être pleinement valables, ces cours laissent toujours une place importante à la discussion, à l'échange d'expériences profitables à chacun. Pour ce faire, la préférence a toujours été donnée aux réunions décentralisées. Les Caisses y sont donc convoquées par région. On sait pertinemment que si la grande assemblée cantonale, pour ne pas parler du Congrès suisse, en impose par la participation toujours plus nombreuse des délégués, il faut bien reconnaître que ces manifestations de masse par excellence ne se prêtent plus guère à l'étude de certains problèmes particuliers qui trouvent une explication plus ou moins

hâtive pendant l'apéritif, dans le brouhaha des conversations, alors que très souvent le problème examiné discrètement aurait intéressé tout le monde. En d'autres termes, les assemblées de délégués tant sur le plan cantonal que fédéral en sont arrivées, avec les années, à n'être pour les participants que des sources d'information, la discussion indispensable devant meubler chaque cours de formation n'y trouvant décidément plus sa place.

Les années passèrent et, dans ce domaine, se ressemblèrent toutes plus ou moins, jusqu'au jour où l'Union suisse, dotée de son nouveau bâtiment administratif, put envisager la mise sur pied systématique et régulière de séminaires, en 1974 déjà pour les Caisses et Banques Raiffeisen de Suisse alémanique, à partir de 1975, pour celles du Tessin et de Suisse romande. Une deuxième étape vient ainsi d'être abordée dans l'importante question de la formation sans que cette solution puisse remplacer définitivement la formule des cours d'instruction organisés par les fédérations régionales. Nous estimons néanmoins que tout citoyen chargé d'une fonction quelconque au sein de l'une de nos Caisses Raiffeisen, donc à quelque échelon qu'il soit, devrait un jour avoir la possibilité de prendre part, à Saint-Gall, à un séminaire de formation ou de perfectionnement. L'occasion lui serait ainsi donnée non seulement de revoir toute la matière et de perfectionner son bagage de connaissances indispensables à l'accomplissement aisé de son mandat, mais simultanément de visiter nos installations et nos différents services, de se rendre compte de visu du fonctionnement de tous les départements dont l'activité ne se meut qu'au profit des institutions affiliées. Il doit avoir également l'occasion de faire plus amples connaissances avec les collaborateurs dont il ne connaît, de par ses seuls contacts téléphoniques, que l'intonation de la voix. De retour chez lui, les

NOTE DE LA RÉDACTION

Le présent « Messenger » paraît comme numéro double de juillet / août.

Différents comptes rendus ont dû être renvoyés au prochain numéro.

Nous prions nos correspondants et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

relations diverses que son séjour lui auront permis de nouer ou de renouer seront, sans aucun doute, des plus profitables à la collaboration réciproque qui s'installera entre « sa » Caisse locale et l'Union suisse. Connaissant désormais personnellement son interlocuteur au bout du fil, les contacts en seront grandement facilités.

Certes, la participation à un tel séminaire au siège de l'Union suisse à Saint-Gall nécessite pour les personnes contactées un long déplacement, du moins pour certaines d'entre elles. Cet inconvénient n'en est peut-être pas un, car il permet par exemple aux présidents de Caisses d'une même fédération de faire le voyage ensemble, de raviver peut-être d'anciennes amitiés ou d'en créer de nouvelles. A défaut, ce résultat est sans aucun doute atteint lors du séjour à Saint-Gall où des citoyens animés d'un même idéal étudient ensemble les mêmes problèmes sous la conduite de moniteurs avisés ou commentent le résultat de certaines expériences faites, bénéfiques à chacun. Par ailleurs, des contacts particulièrement précieux naissent lors des repas pris en commun, le soir où chacun se retrouve autour du verre de l'amitié. Joindre l'utile à l'agréable, c'est bien là le but de ces rencontres saint-galloises et le souhait des organisateurs qui savent qu'on ne fait jamais assez dans ce domaine et que l'amitié au sein d'une organisation du genre et de l'ampleur de la nôtre, basée sur la collaboration de chacun, ne peut être qu'un gage de réussite et de longue vie. Les expériences faites dans ce sens ont démontré l'excellent esprit constructif qui a toujours animé les cours d'instruction mis sur pied, dans d'autres localités, par les fédérations régionales. En étendant ces réunions sur deux ou plusieurs jours, nous ne pourrions toutefois éviter que chacun rentre le soir chez soi, pour vaquer à diverses occupations et revenir le lendemain matin. Les relations prénouées pendant la journée, au lieu d'être renforcées le soir, s'en trouveraient indubitablement rompues. Certes, elles pourraient être reprises le lendemain, mais l'élan ne serait plus le même.

Malgré la récession dont les effets varient selon les régions et les divers milieux de notre population, nous vivons hélas une période caractérisée par des activités qui touchent souvent davantage le domaine de l'excitation que celui du travail bien organisé, une période où les gens n'ont plus le temps de se libérer de leurs occupations diverses pour suivre un séminaire de

formation de 3 jours, une période où l'on a pris l'habitude de confier à l'ordinateur la mission de trouver la solution adéquate à nos divers problèmes économiques, écologiques et sociaux. On oublie cependant assez souvent que l'ordinateur ne peut faire l'objet d'une utilisation optimale que si les personnes qui s'en servent bénéficient elles aussi d'une formation optimale. Il en va de même de toute entreprise dont la viabilité se mesure en fonction de la qualité de ses prestations de service qu'elle se doit sans cesse, comme c'est le cas de notre organisation d'épargne et de crédit, de rendre toujours plus attrayantes aux yeux du public. Seuls des hommes formés sont en mesure d'assurer la prospérité constante d'une institution communautaire qui de surcroît, de nos jours encore, fait appel à la responsabilité solidaire de ses adhérents. En d'autres termes, les prestations de chacune de nos Caisses, aussi intéressantes soient-elles, ne seront au fond jamais qu'à la mesure du savoir des gens qui les animent. Il sied donc de prévoir des programmes de formation qui tendent à aider les gérantes et gérants, comme les membres de nos comités locaux, à se maintenir à la hauteur aujourd'hui, mieux, à l'être encore demain.

Au fil des années, nous sommes arrivés à la conclusion que pour l'organisation tout entière la formation était devenue une ardente obligation. Certes, nous ne sommes pas les seuls à ressentir cet impérieux besoin de rester compétitifs et de ne pas être emportés par le raz de marée du progrès technologique et des incessantes innovations dans le recrutement des faveurs de la clientèle, par l'introduction de prestations sans cesse nouvelles. Les grands établissements bancaires, les compagnies d'assurances, pour ne citer que ces deux exemples, ont depuis quelques années déjà compris l'importance qu'il s'agissait de vouer non seulement à l'information constante de la clientèle qu'il sied de sensibiliser sans cesse, mais encore et peut-être précisément pour cette raison, à la formation toujours plus poussée de leurs collaborateurs. C'est ainsi que certains cadres eurent pour mission de promouvoir plus spécialement la formation des apprentis, ceci en dehors des cours commerciaux auxquels ceux-ci étaient obligatoirement astreints. Il s'agissait de tout mettre en œuvre pour que les apprentis d'un même établissement obtiennent leur certificat de fin d'apprentissage avec des notes les mettant en tête du classement. La considéra-

tion dont l'employeur jouissait auprès du grand public s'en trouvait de ce fait rehaussée. Par la suite, ces séminaires de complément furent organisés au profit du personnel dans le seul souci de promouvoir une spécialisation des différents chefs de service. Plus tard, face à la nécessité toujours plus impérieuse d'élargir ces sources d'enseignement à tous les échelons de collaborateurs du siège central, des succursales ou des agences, les grandes banques firent l'acquisition ou procédèrent à la construction d'un bâtiment décentralisé, voire d'un complexe de bâtiments, doté d'un équipement hôtelier adéquat, en vue d'y abriter leur centre de formation. Elles ont donc adopté le principe de la formation quasi permanente. Pour être efficace, celle-ci doit être envisagée dans un endroit et surtout dans un cadre nettement différent du lieu de travail proprement dit. Loisirs et travail doivent s'amalgamer heureusement sous un même toit, dans une nature vivifiante et régénératrice.

A l'étranger, en France notamment où nos amis raiffeisenistes d'Alsace et de Lorraine ont le privilège de détenir le magnifique centre de formation du Bischenberg près d'Obernai, lequel abrite à tour de rôle des séminaires de formation alternant avec des rencontres ou colloques internationaux sur des problèmes touchant le crédit mutuel, on a même été plus loin en créant en 1973 déjà, un institut régional de formation des adultes. Pour le président du crédit mutuel français, « la formation est inséparable de l'information, encore qu'il n'y a pas de formation valable sans formateurs valables. Pour lui, il ne fait aucun doute qu'à la longue, ceux qui auront pu s'adjoindre les meilleurs enseignants prendront le pas sur les autres, tant il est vrai que la qualité de la formation dépend de la qualité des formateurs. Donc pas seulement de la qualité professionnelle, mais aussi de la qualité culturelle, morale, humaine en un mot ».

Comme il se trouve heureusement encore, dans notre société régie par l'argent, des hommes et des femmes pour assumer des fonctions bénévoles et que même de nos jours le bénévolat, plus nécessaire que jamais, se doit d'être encouragé comme un élément important de valorisation de notre activité sur le plan social, nos efforts systématiques doivent tendre à rafraîchir et à compléter sans cesse le bagage de connaissances pratiques de ces gens qui trouvent encore le temps de s'occuper d'autrui, comme de nos gérantes et gérants dont le savoir-faire

se reflète dans l'essor matériel de leur Caisse respective.

Ainsi, face à la turbulence des temps modernes, face aux exigences professionnelles entraînées par la spécialisation devenue à l'ordre du jour dans tous les domaines, la société moderne semble bien s'être engagée sérieusement dans la voie de la formation, de l'information, de l'éducation, autrement dit de la promotion individuelle et collective.

Apprendre à apprendre, non seulement à l'école, mais dans la vie active et tout au long de l'existence, puisque les exigences actuelles sont telles que l'homme devrait être désormais en formation permanente. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, sa progression tant intellectuelle que culturelle dépendra des animateurs des séminaires organisés à son intention, de leur dynamisme et surtout de leurs moyens.

Dans ce domaine, le gros handicap ressenti chez nous par les départements tant tessinois que romand réside, à l'échelon des cadres, dans l'effectif insuffisant des moniteurs susceptibles de développer des thèmes d'actualité ou d'ordre éthique, alors que les organisateurs de séminaires en langue allemande ont à disposition un nombre beaucoup plus élevé d'animateurs qualifiés. Certes, pour la Suisse romande notamment, nous nous plaignons à reconnaître la disponibilité de nos collègues suisses allemands à nous assurer de leur précieux concours, ce dont nous les remercions. Sans leur appréciée coopération, la mise sur pied de séminaires en français tiendrait presque de la gageure. Force nous est toutefois de reconnaître que la solution idéale serait de pouvoir disposer pour la circonstance de moniteurs parlant la même langue que les participants.

Pour compléter le manque d'animateurs romands, pour parfaire aussi la qualité des sujets commentés tout en aérant quelque peu ces rencontres en les rendant plus sympathiques, nous avons fait appel ici et là à des conférenciers du dehors, à des spécialistes de la matière à traiter. C'est ainsi que nous pouvons régulièrement compter sur l'apprécié concours d'un taxateur immobilier cantonal et d'un représentant de la Maison Cerberus de Männedorf, spécialisée — vous le savez — dans la fabrication et la pose d'installations de sécurité et d'alarme, sujet particulièrement d'actualité. Il nous a également été donné de nous assurer la collaboration active d'un préposé au registre du commerce et de présidents de Caisses venus com-

menter devant d'autres collègues leur façon particulière de préparer une assemblée de comité, commune ou générale. Pour les cours de spécialisation donnés en allemand, les organisateurs firent même appel à des licenciés de l'Ecole des hautes études commerciales de Saint-Gall.

Quant aux moyens, nous avons vu tout à l'heure que nous disposions désormais d'une capacité d'accueil de 35 personnes au maximum par séminaire. Il s'agit en l'occurrence d'une occupation optimale de notre salle de séminaire, alors que celle du foyer qui la précède est nettement inférieure. A cela vient s'ajouter l'obligation de loger les participants dans trois hôtels différents, complication qui se répercute également sur les repas.

Au surplus, ne disposant pas de personnel enseignant spécialisé, la convocation de séminaires, dont la durée varie de trois jours pour les présidents de Caisse à une semaine pour les gérants, se concrétise par un substantiel surcroît de travail pour les collaborateurs engagés à cet effet, sans tenir compte de l'organisation elle-même comprenant outre la préparation du programme détaillé, la réservation des chambres et des repas. Une réorganisation de nos services dans ce domaine s'impose donc de manière impérative tant il est vrai que certains de nos collaborateurs ne peuvent pas être au four et au moulin, et que la mission primordiale qui leur incombe tant à l'administration centrale, à l'office de révision qu'à la banque centrale, ne saurait souffrir à la longue d'insuffisances et de retards accumulés en raison de leur contribution nouvelle au déroulement de séminaires ou autres rencontres analogues.

Cette importante question est maintenant posée. Nous savons que nos organes supérieurs sauront l'étudier avec toute l'attention voulue, car il y va à notre avis de l'avenir du mouvement. Celui-ci vient de s'engager dans l'information et la formation des responsables de ses Caisses affiliées de manière sinon permanente, du moins suivie pour l'instant. En conséquence, cet engagement encore plus nécessaire pour nos milieux à prépondérance profane, que pour les autres organisations bancaires du pays disposant d'un personnel formé à la source, se doit d'être constamment élargi et amélioré, de plus en plus accessible à tous nos responsables. La période mémorable des années de misère et d'exploitation du « petit » qui a donné naissance à l'idée du crédit coopératif et qui constitua pour notre système d'entraide un terrain particulièrement

propice à son éclosion est maintenant révolue. Plus que jamais, nos Caisses doivent faire preuve d'un dynamisme jamais en défaut si elles veulent maintenir leur position dans la vie économique actuelle, autrement dit lutter à armes égales avec les grands établissements. Pour parvenir à ces fins, il sied avant tout de poursuivre et d'élargir sans cesse les efforts entrepris jusqu'ici, bien qu'encore insuffisants, dans la formation systématique des personnes qui ont accepté bénévolement de lourdes charges et qui représentent ainsi un capital de considération dont nulle autre organisation ne peut se prévaloir. Et si nous avons à cœur de leur faciliter la tâche par le truchement d'une formation suivie et captivante, nous n'aurons fait que notre devoir, en les dédommageant ainsi sur le plan culturel des sacrifices qu'elles consentent sur le plan matériel.

L'an dernier, notre activité dans ce domaine a porté sur l'organisation de 19 séminaires qui s'échelonnèrent de mars à mai et du mois d'août au 10 décembre, sans parler des nombreux cours d'instruction qui se déroulèrent à l'extérieur, selon l'ancienne formule. Ces réunions furent préparées avec soin pour les gérantes et gérants nouvellement en fonction, pour les nouveaux présidents tant du comité de direction que du conseil de surveillance. Des cours de formation spéciale ou de perfectionnement furent également mis sur pied à l'intention de responsables à la tâche depuis longtemps déjà, ainsi que des séminaires d'initiation comptable au profit de titulaires fraîchement élus ou en passe de l'être.

Sur ce plan, cette activité de formation publiée jusqu'ici dans les attributions du secrétariat de l'Union, et dont les structures naissantes devront en faire un nouveau service auxiliaire de l'administration centrale, s'est traduite, pour l'année qui touche à son terme, par un total de 61 journées de travail, avec des enseignements plus diversifiés que par le passé. Elle a porté sur la formation initiale ou complémentaire de 374 personnes.

Le temps consacré à cette mission représente ainsi le sixième d'un exercice, alors que le nombre des participants n'en a représenté, par rapport aux effectifs en présence, que 3,2 %. Dans cet ordre d'idées, nous nous devons de constater que cette proportion est proche des limites de nos moyens, mais qu'elle est nettement insuffisante, pour ne pas dire désuète, face au nombre de responsables en fonction. Nous sommes arrivés ainsi

à un tournant crucial de notre activité. D'une part, comme nous l'avons vu au cours de cet exposé, le monde dans lequel nous vivons va de plus en plus vite, le progrès des connaissances est rapide, les techniques évoluent. Les problèmes changent d'aspect, de nouveaux surgissent. D'où la nécessité d'être non seulement à la hauteur, mais aussi constamment « à jour ». D'autre part, nous nous heurtons à des difficultés d'ordre matériel, à une insuffisance de moyens en personnel enseignant, comme en locaux, qui limite en quelque sorte au strict minimum nos possibilités d'accueil et par conséquent de formation.

Qu'on le veuille ou non, nous ne pouvons, dans ce domaine comme dans d'autres, adopter la politique de l'autruche. Comme nous venons de le voir, une solution se doit d'être trouvée à cet important problème. En disposant de personnel enseignant plus nombreux et de locaux appropriés, nous serions à la rigueur à même de multiplier les cours donnés dans notre bâtiment administratif, c'est-à-dire de les tenir dans plusieurs salles à la fois, ceci pour autant que soit résolue la question des logements et de la subsistance. Le fait d'être obligé de diviser les participants en plusieurs groupes précisément durant les loisirs, alors que c'est justement dans ces moments-là que se créent les amitiés et les contacts, est loin de contribuer à assurer le succès de ces rencontres. Non, l'idéal serait, qu'à l'instar d'autres organisations bancaires suisses ou raiffeisenistes étrangères, la nôtre, elle aussi, possède son propre centre de formation. Dans cet ordre d'idées, je sais pertinemment que nous n'avons aucune possibilité de nous comparer aux grands établissements bancaires, pas plus d'ailleurs qu'aux organisations Raiffeisen étrangères, telles que celles d'Allemagne, d'Autriche, d'Alsace et de Lorraine, pour ne citer que les plus proches, leur marge de gain étant certainement 4 à 5 fois plus élevée que celle dont disposent nos Caisses et Banques Raiffeisen, comme d'ailleurs la banque centrale. C'est profondément regrettable, attendu que la réalisation de l'idée visant à l'acquisition ou à la construction d'un centre autonome de formation ne dépend que d'une question de gros sous. Pourtant pour un système coopératif de l'importance du mouvement Raiffeisen suisse qui compte près de 1200 institutions affiliées groupées en 21 fédérations régionales et qui, de surcroît, fait appel à la solidarité de ses membres, le problème devrait être résolu avec l'appui de chacun. Il peut

paraître inopportun de parler d'un tel projet en une période où le rendement de la banque centrale s'annonce des plus maigres. Pourtant, les années se suivent et fort heureusement ne se ressemblent pas toujours. Quoi qu'il en soit, le conseil d'administration, à une très forte majorité — et nous nous en réjouissons — a chargé le directeur de l'administration centrale d'examiner à fond toute la question de la formation au sein de l'organisation et de lui présenter, le moment venu, un rapport détaillé avec des propositions de circonstance. A ce propos, nous savons que nos organes supérieurs sauront faire preuve de bon sens, peut-être d'audace et d'ambition, sans écarter d'emblée l'idée de pouvoir, à la rigueur, léguer aux géné-

rations raiffeisenistes futures un mailon de plus dans la chaîne toujours inachevée des services œuvrant au profit des Caisses affiliées. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, nous devons rester dominés par le souci d'être à la hauteur de ce que l'on attend de nous et de maintenir nos coopératives d'auto-financement bien vivantes et toujours dynamiques. Nous leur devons bien cela pour qu'elles prospèrent toujours davantage, non pour elles-mêmes, mais pour la promotion économique, sociale et humaine de leurs cent nonante mille sociétaires, et rappelons-nous, que si l'on est rarement l'artisan de ses succès, on est toujours celui de ses échecs.

Avec quelles personnes la banque peut-elle traiter des affaires juridiques ?

1. Personnes physiques

- a) Toutes les personnes majeures, donc ayant 20 ans révolus ou étant mariées et capables de discernement ont l'exercice des droits civils et peuvent ainsi acquérir et s'obliger.
- b) Les mineurs ne peuvent pas, en principe, s'obliger. S'ils sont toutefois capables de discernement, ils peuvent le faire avec le consentement du détenteur de la puissance paternelle. Dans ce cas, c'est le mineur qui se trouve alors engagé. Lorsque les intérêts de l'enfant sont en opposition avec ceux de ses parents, un curateur nommé par l'autorité tutélaire agira au nom et à la place de l'enfant. C'est le cas par exemple lors d'un partage successoral, de l'établissement d'une cédule hypothécaire sur des biens appartenant à la communauté héréditaire existant entre des mineurs et la mère ou le père, en cas de vente d'un immeuble des parents à un enfant et vice versa.
- c) Le tuteur doit toujours agir pour le compte de ses pupilles ou interdits et l'autorité tutélaire doit, en outre, donner son consentement.

2. Personnes morales

a) De droit privé

Il y en a 5 sortes :

- La société anonyme (SA), ou

- la société en commandite par actions (& Cie S.A.); capital minimum de 50 000 francs dont 40 % doivent être versés.
- La société à responsabilité limitée (S.à r.l.) au capital minimum de 20 000 francs.
- La coopérative.
- L'association.
- La fondation.

Les personnes morales ne s'engagent qu'à concurrence de leur patrimoine = capital-actions (capital de la coopérative ou de la société) + les réserves ouvertes et latentes. La coopérative peut étendre la responsabilité de la société à ses propres membres (solidarité limitée ou illimitée, obligation de faire des versements supplémentaires).

b) De droit public

Les collectivités publiques (confédération, cantons et communes) ainsi que leurs propres corporations et établissements, peuvent aussi contracter des actes juridiques. Etant donné qu'elles sont habilitées à lever des impôts, les collectivités publiques peuvent être considérées comme des débiteurs solvables. En ce qui concerne les établissements et corporations de droit public, la question de l'étendue de leur responsabilité doit faire l'objet d'un examen cas par cas.

3. Société de personnes

a) Société en commandite

(Meier & Cie).

Société en nom collectif

(Muller & Cie, les héritiers Muller, Muller & Fils, Muller & Muller, Muller Frères).

Ces deux catégories de sociétés ne sont pas des personnes morales. Elles peuvent cependant agir sous leur raison sociale comme si elles étaient des personnes morales. Elles peuvent acquérir de la fortune, souscrire des engagements, porter plainte ou être attaquées en justice. Ces sociétés ne sont pas non plus des personnes physiques. C'est pourquoi le contrat de cautionnement d'une société en commandite simple ou en nom collectif ne doit pas être passé en la forme authentique. La forme écrite qualifiée suffit.

Dans la société en commandite, l'un au moins des associés est indéfiniment responsable et l'autre, appelé commanditaire (bien souvent l'épouse du premier) n'est tenu qu'à concurrence d'un apport déterminé dénommé commandite,

dont le montant a fait l'objet d'une inscription au Registre du commerce.

Tous les associés de la société en nom collectif sont indéfiniment responsables, engageant tous leurs biens y compris leur fortune personnelle. Ainsi, les créanciers qui ne sont pas satisfaits par la société en faillite peuvent encore faire valoir leurs créances auprès des associés. Si la société en nom collectif obtient un concordat, le dividende concordataire devrait être calculé compte tenu de la fortune personnelle des associés.

b) La société simple

La société simple n'est pas une personne morale. Ne possédant pas de raison sociale, elle ne peut pas être sujet de droits et d'obligations, comme le sont les sociétés en nom collectif ou en commandite. Chaque membre d'une société simple doit être personnellement représenté dans tout acte d'engagement. Chaque associé est solidairement et indéfiniment responsable. Tout acte établissant une dette de la société simple, doit être signé par

tous les associés. Les décisions sont prises par le consentement de tous les membres (à l'unanimité), à moins que le contrat de ladite société n'en ait décidé autrement, en conférant par exemple ce pouvoir à certains d'entre eux. S'il y a un contrat écrit de société, il doit être joint au dossier de la banque.

c) Communauté héréditaire

La communauté héréditaire procède de la loi et non d'un contrat de société. Elle débute dès le décès du de cujus et dure jusqu'au partage. La succession peut aussi n'être que partiellement partagée. Si les dettes et les valeurs ne sont pas réparties entre chaque héritier à l'occasion d'une action en partage, la communauté héréditaire continue de subsister en tant que débiteur ou comme propriétaire en main commune en ce qui concerne du moins les postes non partagés. Souvent les engagements du de cujus en qualité de caution ne sont pas répartis entre les héritiers. Pour le reste, la communauté héréditaire est soumise aux mêmes règles que la société simple. *Ki (trad. F)*

Nouvelles des Caisses affiliées

Les noces d'argent



Fribourg

Lessoc

25e assemblée générale

Les sociétaires de la Caisse Raiffeisen de Lessoc se trouvaient réunis le 16 avril 1977 pour la 25e assemblée annuelle présidée par M. Alfred Vionnet.

Après avoir salué la présence de MM. Jean Klaus, délégué de l'Union et Paul Brodard, représentant la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand, le président souligna l'importance de cet anniversaire et rappela la mémoire des membres fondateurs disparus. Notre Caisse, dit-il, n'est pas encore vieille fille, même si aujourd'hui elle coiffe sainte Catherine.

M. Philippe Fragnière, gérant, présenta les comptes qui bouclent avec un bénéfice intéressant et remercia chacun de la confiance accordée à notre Caisse, confiance

que traduit l'augmentation du roulement.

M. Conrad Grangier, président du conseil de surveillance rappela l'importance des garanties que présentent les Caisses Raiffeisen pour le bien des épargnants et recommanda à chacun d'approuver les comptes présentés, ce qui intervint sans opposition.

Pour des raisons d'âge M. Vionnet renonce à la présidence et c'est M. Joseph Both qui le remplace comme président. M. Célestin Fragnière est élu à l'unanimité au comité de direction.

Représentant de l'Union suisse, M. J. Klaus se réjouit des fruits qu'a portés la confiance des Lessocois à leur banque locale. Il rappela que jamais, dans aucune Caisse Raiffeisen suisse, quelqu'un n'a perdu un centime. M. P. Brodard, délégué de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand, félicita notre institution et remit un cadeau-souvenir.

M. Louis Currat, vice-président, remercia le président et lui souhaite une paisible retraite après 25 ans passés au comité de direction de notre Caisse.

L'assemblée se termina par la distribution des intérêts des parts sociales et du cadeau-souvenir.

Assemblées ordinaires



Jura

Mervelier

La 51e assemblée convoquée pour le samedi 12 mars s'est déroulée en présence d'une quarantaine de membres.

En remplacement de M. François Fleury, président, en traitement à l'hôpital de Delémont, c'est M. Roger Cattin qui dirigea les débats. Il présenta le rapport du comité de direction dans lequel il est surtout fait allusion à la marche de la société, sa position dans l'économie locale. La situation économique de notre pays et même du Jura, tous ces points sont exposés et traités par M. Cattin. Des remerciements sont adressés aux membres des comités, au gérant pour le travail accompli durant l'exercice et des vœux de bon rétablissement à M. François Fleury.

Exposé du gérant M. Joseph Marquis. Par des chiffres qui traduisent bien l'essor de notre organisation, le gérant relate que l'effort fourni par les membres et la population tout entière du village est bien le reflet de la bonne marche des affaires de notre petite banque. Avec un roulement de

6 571 613 francs les comptes 1976 se présentent de la manière suivante : épargne 708 864 francs. Fait très réjouissant : une grande partie de cette somme est le fruit de l'économie de nos jeunes. Le bénéfice de 7128 francs porte le fonds de réserve à 95 636 francs. L'évolution de la situation sur le marché de l'argent est toujours le point délicat pour nos dirigeants. Le gérant nous donne connaissance des nouveaux taux en application actuellement.

Des félicitations vont encore à l'adresse de M. François Fleury pour le grand succès remporté lors de la célébration du cinquantième de la Caisse le 1er mai 1976.

Au conseil de surveillance, par son président M. Léon Marquis, appartenait la mission d'informer les sociétaires sur les contrôles qui sont effectués pendant l'année. Le rapport de l'Union de même que ceux établis lors des vérifications de caisse par l'organe local de contrôle confirment que tout a toujours été trouvé en parfait état. M. Léon Marquis, satisfait de la situation de la Caisse, propose aux sociétaires de bien vouloir accepter les comptes et d'en donner décharge aux responsables avec remerciements pour le travail accompli : propositions acceptées sans discussion.

Le président de l'assemblée invite les membres présents au restaurant de la Truite pour y partager le verre de l'amitié, sur quoi et après avoir remercié tout le monde cette 51e assemblée est levée.

Renan

La 29e assemblée générale a eu lieu le 15 avril 1977 au Buffet de la Gare, en présence de 30 membres. Le président du comité de direction, M. Eric Oppliger, était absent pour des raisons professionnelles. Les débats furent conduits par M. J.-Pierre Monbaron, secrétaire, qui lut également le rapport rédigé par le président, malheureusement retenu à l'étranger. Ce rapport traitait de la situation économique en 1976 aussi bien sur le plan local que régional et national. Notre président s'est plu à relever la situation saine de notre Caisse locale. Au moment où nous abordions l'année 1977 pratiquement tous les fonds nouvellement confiés étaient placés. Le gérant, M. Christian Kiener, releva quant à lui, la confiance qui nous est témoignée par toutes les couches de la population trouvant son expression dans l'augmentation de la somme du bilan qui de 1 600 000 francs a passé à 1 900 000 francs. Le bénéfice de 3944 francs porte les réserves à 86 073 fr.

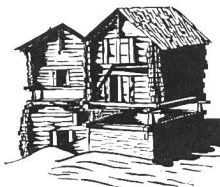
M. Charles Bühler, président du conseil de surveillance, dans son rapport, nous dit le travail effectué tout au long de l'année dans le domaine des contrôles. Il se dit persuadé que malgré la période difficile que nous traversons actuellement la Caisse peut, avec l'aide de tous ses membres, se développer encore de manière réjouissante. Il propose à l'assemblée de donner décharge aux organes responsables pour le travail accompli durant l'année 1976. Ce qui intervient sans opposition.

Au comité de direction, nous avons enregistré la démission de M. Louis Treuthardt, membre fondateur de la Caisse en 1948. Le gérant a fait l'éloge de ce raif-

feiseniste convaincu et de son assiduité aux séances nombreuses durant 29 années. Il le remercie de son travail et de sa fidélité. Une montre de poche lui est remise en souvenir. Pour lui succéder, l'assemblée a nommé à l'unanimité M. Gabriel Crevoisier.

La traditionnelle collation est servie pour terminer la soirée dans une atmosphère empreinte d'amitié.

CK



Valais

Ayent

La 67e assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen eut lieu samedi 30 avril écoulé à la salle de gymnastique de Saint-Romain, sous la présidence de M. Albert Fardel, en présence de 70 membres.

Le rapport du président donna un aperçu de la situation économique actuelle. Il rendit hommage à M. Ernest Fardel, décédé récemment. M. Fardel a fait partie pendant douze ans du comité de direction; la Caisse d'Ayent perd en lui un homme compétent et dévoué. L'assemblée observe une minute de silence à sa mémoire.

Le gérant Florian Savioz commente les comptes du dernier exercice qui bouclent par un bénéfice de 16 384 francs, pour un roulement de 7 052 166 francs et un bilan en augmentation de 341 800 francs.

M. Victor Bétrisey, président du conseil de surveillance, retrace l'activité de cet organe. Les contrôles dûment complétés par ceux des réviseurs de l'Union donnent une entière garantie du bon fonctionnement de notre Caisse locale. Il soumet les comptes de 1976 à l'approbation de l'assemblée, ce qui est fait à l'unanimité.

Elections statutaires. En remplacement de M. Ernest Fardel, M. Edouard Bétrisey passe du comité de surveillance au comité de direction qui reste composé de cinq membres, M. Albert Fardel est réélu président par acclamation.

Sur proposition du comité de direction, l'assemblée décide de réduire de cinq à trois le nombre des membres du conseil de surveillance, suite à la démission de M. Victor Bétrisey qui totalise 27 années de service, dont douze ans de présidence. Malgré l'insistance de l'assemblée, M. Bétrisey maintient sa décision. M. André Blanc est désigné par l'assemblée pour lui succéder à la présidence de ce conseil.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale et la fin de la partie officielle, la soirée est agrémentée par la présentation d'un film documentaire « La vallée par excellence ». Pendant l'entracte une collation typiquement valaisanne fut servie, pain de seigle, fromage vieux d'alpage, le tout arrosé d'un bon verre de fendant.

C'est aux environs de minuit que s'est terminée cette sympathique assemblée raiffeiseniste. Une fois de plus les absents ont eu tort.

Bagnes

Le dimanche 27 mars, en la salle Concordia à Châble, 250 Raiffeisenistes, dont une forte proportion de dames, ont participé à notre 54e assemblée. Avec ses 748 sociétaires et ses 24 millions au bilan, notre Caisse est certainement l'une des plus fortes de Suisse.

L'ordre du jour comportait apéritif, dîner, puis les délibérations administratives toujours rondement menées par M. Pierre Deslarzes, président du comité de direction et président aussi de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand.

Notre institution poursuit sa marche ascendante, puisque l'an dernier elle a enregistré 26 entrées. Le président analyse l'économie bagnarde et le rôle de la Caisse Raiffeisen dans cette économie. Il se réjouit de ce que l'inflation ayant été jugulée, l'épargne puisse être enfin rémunérée. Taux appliqué à celle-ci : 4,5 %; dernier taux d'inflation : 1 %; juste retour des choses puisque, durant bien des années, l'inflation réussissait à manger le rendement de l'épargne. Bilan et roulement de la Caisse sont en augmentation de 9 %. M. Deslarzes adresse ses compliments au caissier, M. Angelin Besse, élu à la vice-présidence de la commune, fonction qu'il peut assumer, son fils Jean-Michel ayant été engagé à plein temps au service de l'institution.

M. Angelin Besse analyse rapidement la situation comptable. Progression de l'épargne : 1 900 000 francs. Réserves 871 354 francs, en augmentation de 100 000 francs en chiffres ronds. Objectifs recherchés par l'institution raiffeiseniste : autonomie financière du village et de la commune, amélioration de la qualité de vie. Et si l'amélioration du logement est une condition de cette dernière, on doit constater de grands progrès à Bagnes.

M. Armand Bruchez, président du conseil de surveillance, remercie les organes de la Caisse et les membres des comités qui œuvrent bénévolement. Il fait approuver les comptes par l'assemblée qui a derechef le plaisir d'entendre deux brèves allocutions : celle de M. Willy Ferrez, président-député (casquette !) et premier vice-président du Grand Conseil (chapeau !), et celle de M. le chanoine Rouiller, révérend curé de Verbier, membre du conseil de surveillance.

Les divers n'étant, comme on dit, pas utilisés, sauf pour complimenter le restaurateur et son personnel, en particulier Mme Thérèse Carron pour la 40e fois serveuse, le Président Pierre Deslarzes lève la séance officielle et c'est, heureuse innovation, en lieu et place d'un long discours, la présen-

Tabacs

	et cigares	le kg.
	Tabac populaire	14.40
	« Bureglück »	15.40
	« Montagnard »	17.—
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	33.70
(Soleure)	Retour en cas de non-convenance.	
Tél. (064) 41 19 85		

tation d'un très joli film du cinéaste amateur Michel Besson, de Verbier : « La belle époque ».

La belle époque, c'est la vie rustique d'un hameau de Bagnes : Le Cotterg, avec ses personnages célèbres : Picasso, Viton, Marcel des Vieilles, Marély, Mori May, et le four banal ressuscité, la treille et le balcon fleuri, le beau tas de bois, l'âtre de terre battue, le « mayen », le tout enrobé de chaudes couleurs, d'un éclairage vif, de musique et de langage appropriés. Bravo au producteur-tourneur, bravo à toutes ces vedettes dont le talent est bien supérieur aux cachets... qu'ils n'ont pas reçus !

Et vive l'esprit de famille et d'entraide qui caractérise l'organisation des Caisses Raiffeisen.

F

Iséribles

Dans la soirée du 18 mars 1977, la Caisse Raiffeisen d'Iséribles a tenu sa 67^e assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Théo Crettenand, en présence de nombreux sociétaires, déposants et sympathisants. Les comptes annuels présentés et commentés par le gérant furent approuvés sans observation. La Caisse, malgré un peu de récession, continue sa marche ascendante :

Exercice 1976	Augmentation	
	fr.	fr.
Roulement	17 563 075.62	1 617 076.56
Bénéfice versé à la réserve	45 608.20	3 326.80
Bilan	10 397 119.25	1 148 253.70

Après avoir approuvé et applaudi les divers rapports, l'assemblée procéda aux élections complètes des organes de la Caisse selon les nouveaux statuts. Deux membres émérites, M. Joseph Crettenand, 20 ans de service, président du conseil de surveillance, et M. Paul Crettenand, 23 ans de service, vice-président du comité de direction ayant décliné une nouvelle réélection furent chaleureusement remerciés; ils reçurent en souvenir une pendulette de ménage et un petit tonnelet dédié. Pour les remplacer, on proposa : M. Jules Cret-taz pour le comité de direction et M. Joseph-Albano Crettenand pour le conseil de surveillance. Membres sortants et nouveaux candidats furent élus sans concurrence. M. Théo Crettenand fut confirmé président du comité de direction et M. Camille Vouillamoz, juge de commune, appelé à diriger le conseil de surveillance.

La partie administrative fut suivie d'une magnifique causerie de Me Rodolphe Tissières, ancien conseiller national, toujours bien documenté. Il nous parla de l'inflation, des finances fédérales, de l'économie alpestre et surtout de l'influence du tourisme sur cette dernière. M. Tissières étant le promoteur de la station de Verbier nous montra les incidences qui en découlent pour notre vallon d'Iséribles.

Pour terminer la soirée, M. Glassey de l'office de tourisme nous projeta un magnifique film sur les sports d'hiver en Valais.

M. F.

Saxon

C'est devant une nombreuse assistance que s'est tenue l'assemblée générale annuelle de la Caisse Raiffeisen.

Rapport du comité de direction

M. Bernard Mayencourt, président, présente son rapport sur l'année écoulée. Votre participation à l'assemblée, nous dit-il, est un encouragement pour les organes responsables. Il aborde ensuite quelques considérations d'ordre purement économique touchant plus particulièrement la Caisse. Il considère la période que nous vivons comme une phase de consolidation, voire d'apaisement. Elle nous donne la possibilité de repenser notre activité. Durant l'exercice écoulé, la récession économique ne s'est pas accentuée. Dans bien des domaines, les conditions se sont même légèrement améliorées, bien qu'il soit évident que dans certains secteurs (celui du bâtiment par exemple) le baromètre économique n'atteindra probablement plus jamais le sommet record des années passées. D'une façon ou d'une autre, nous dépendons tous de l'économie. C'est ainsi que nous avons aussi tous équitablement profité de l'événement réjouissant de l'année écoulée : la quasi-disparition de l'inflation. L'importance de cette constatation ne sera jamais assez appréciée, car cette situation devenait menaçante. M. Mayencourt remercie très sincèrement ses collègues du comité de direction, du conseil de surveillance et M. Jean Vernay, gérant, de la tenue exemplaire des comptes.

Exposé du gérant

Dans son exposé détaillé, M. Jean Vernay passe en revue l'activité de la Caisse. Avec une légitime fierté, il déclare que l'année 1976 a été bonne. Au 31 décembre dernier, l'effectif de nos membres (191 sociétaires) accusait une progression de 3 unités. D'autre part, la confiance qui nous est témoignée par toutes les couches de la population trouve son expression dans l'augmentation de la somme du bilan qui a été de 10 %. M. Vernay explique cette augmentation par l'alimentation régulière des comptes, anciens et nouveaux, de notre clientèle. Par ailleurs, un fléchissement dans le secteur des obligations est certainement causé, en partie, par les baisses de taux successives intervenues spécialement au cours du second semestre.

Conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les banques, le gérant nous informe que nous devons maintenir en permanence une bonne réserve de moyens disponibles, calculés proportionnellement au montant total de nos engagements, afin d'assurer en tout temps la couverture des besoins de nos déposants. Nous avons fait preuve de toute la circonspection utile, puisque nos placements à la banque centrale s'élevèrent à plus de 20 % de la somme du bilan. Une fois de plus, M. Vernay souligne, enfin, que tous les sociétaires et clients sont les artisans de l'essor continu et harmonieux de notre Caisse Raiffeisen.

Rapport du conseil de surveillance

Puis, M. Gérard Rausis, dans le rapport de l'organe de contrôle qu'il préside, soulève avec une pointe d'humour les événements marquants de la Caisse. Le fait principal a été le changement de caissier et le déplacement du bureau dans un nouveau quartier. Durant l'automne, nous dit-il, le

conseil a été chargé d'une mission spéciale, soit de procéder à l'improviste, à des contrôles intermédiaires portant en particulier sur les éléments de l'actif du bilan et le mouvement des comptes. Le conseil de surveillance mettra sur pied durant l'année 1977 un nouveau règlement administratif. D'autre part, la comptabilité a été mise sur fiches et toutes les opérations des livrets d'épargne sont enregistrées sur ordinateur à la centrale de Saint-Gall. Les différentes investigations ont permis de constater que la situation de notre Caisse est excellente. Sur proposition de M. Rausis, les comptes de 1976 sont adoptés selon la formule habituelle.

Dans les divers la parole fut très peu utilisée; le président releva cependant que l'an prochain la Caisse célébrera son 50^e anniversaire. Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, les participants eurent le plaisir de savourer une délicieuse collation, créant ainsi de nouvelles amitiés et mettant un terme à cette intéressante soirée.



Vaud

Savigny

Une quarantaine de sociétaires ont assisté, le 29 avril 1977, dans une salle du collège, à la 14^e assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen, dirigée par M. Jules Pouly, président du comité de direction.

Dans son rapport, il souligna l'attachement et la solidarité de ses sociétaires, confirmés par une augmentation sensible de l'épargne. Comme tous les établissements similaires, les Caisses Raiffeisen sont tributaires de l'économie nationale. Grâce à la prise sous contrôle de l'inflation, une situation plus stable se développe pour l'épargnant et le débiteur. M. Pouly termina en remerciant ses collaborateurs pour le bon travail accompli.

Le gérant, M. Reynold Goumaz, releva les bons résultats de l'année 1976. Il cita quelques chiffres : fr. 4039.45 de bénéfice, fr. 3 890 342.60 de roulement et un bilan de fr. 1 958 569.55. Le nombre de sociétaires était de 96, donc aussi en augmentation.

M. Robert Diserens, président du conseil de surveillance, relevant que la sécurité

A nos collaborateurs

occasionnels

Paraissent dans ce numéro les comptes rendus reçus jusqu'au 31 mai 1977.

-pp-

était le souci majeur des responsables, invita les sociétaires à adopter les comptes reconnus exacts et à accorder un taux de 6 % d'intérêt aux parts sociales.

Après la clôture de la partie officielle, M. Georges Ney présenta un film tourné par lui-même lors de son récent séjour au

Cameroun. Ce film, d'une haute qualité, ainsi que les commentaires pleins d'humour de M. et Mme Ney, furent appréciés des personnes présentes. Enfin, la traditionnelle collation permit aux sociétaires de se retrouver dans une ambiance fort sympathique.

Extrait des délibérations de la séance commune du conseil d'administration et de l'organe de contrôle de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, du samedi 4 juin 1977

Sous la présidence de M. Pierre Willi, président, le conseil d'administration a tenu, en compagnie de l'organe de contrôle, sa quatrième séance de la période administrative 1976-1980. Selon la tradition, cette réunion précède l'assemblée générale ordinaire des délégués convoquée pour le même jour. Le procès-verbal de la séance du 29 avril 1977 rédigé par le gérant M. Curt Waeschle est adopté.

Le conseil d'administration prend connaissance avec satisfaction du rapport que présente, au nom de l'organe

de contrôle, M. Othmar Julen, Zermatt, président du conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, sur le résultat des révisions opérées en date des 18-19 novembre 1976 et 2 mai 1977.

M. Gabriel Gouvernon, fondé de pouvoir de l'office de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à notre service depuis une année, est nommé fondé de pouvoir de la Coopérative de cautionnement avec effet immédiat.

Wä

La (petite) rubrique du rédacteur

Qu'en pensent nos gérantes

Dans le numéro 3 de mars dernier (page 61), nous demandions à nos aimables gérantes de nous aider à résoudre un petit problème rédactionnel, que nous résumions ainsi : Comment faut-il adresser les circulaires et autres communications destinées uniquement aux gérantes et aux gérants de nos institutions ? Jusqu'à présent, nous écrivions régulièrement : « Aux gérantes et aux gérants des Caisses affiliées ». Nous rendions « gérantes et gérants attentifs... », etc.

Trouvant cette formule terriblement lourde, genre « style pompier », nous proposons l'appellation collective ou globale « A nos gérants ». Nous voulions cependant connaître l'avis des personnes directement concernées, donc de nos gérantes. Après un bref exposé des motifs à l'appui — comme disent nos hommes de loi — nous posons la question : « Qu'en pensent nos dames », et ajoutons que les trois réponses les plus convaincantes, ou les plus percutantes, seraient publiées dans le « Messenger »,

sur demande sous le sceau de l'anonymat, cela va de soi.

Nous devons nous rendre à l'évidence. Ce petit problème laisse nos gérantes totalement indifférentes : en effet, nous ne trouvons pas la moindre communication de leur part dans notre corbeille !

En revanche, le président d'une grande Caisse du bout du lac (Léman, évidemment !) a pris la peine de nous donner une excellente leçon. Exposé fouillé, que nous nous faisons un plaisir de reproduire aujourd'hui in extenso :

M. Paul Puipe
rédacteur

« Le Messenger Raiffeisen »

9011 Saint-Gall

..., le 24 mars 1977

Cher Monsieur,

Avec amusement je viens de lire votre article « Qu'en pensent nos gérantes ? » du numéro 3 de votre journal.

Le problème est complexe et l'application du terme « gérant » ou « gérante » tient au strict respect de la langue française.

Sur le plan politique ou pour certaines charges, la règle et le protocole veulent que la désignation de diverses fonctions s'effectue *au masculin*.

Dans le canton de Genève un règlement officiel fixe ce problème.

A titre documentaire, je vous donne quelques pièces concernant notre Canton :

No 1 — Art. 41. — Les citoyens, sans distinction de sexe...

No 2 — Art. 49. — Les députés au Grand Conseil, ..., les conseillers municipaux,...

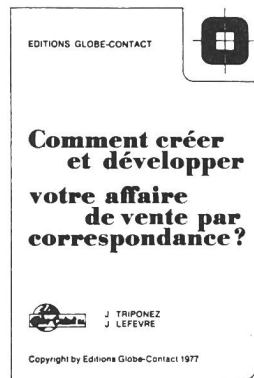
No 4 — Art. 34. — Mesdames et Messieurs les députés, Vous remarquerez que le féminin n'est jamais utilisé.

Maintenant, je prends « Le Larousse » (nouveau petit Larousse en couleurs) et je lis ce qui suit :

Député, n. m. Personne envoyée en mission, ambassadeur. En France, membre de l'assemblée législative élu au suffrage universel.

Vous aussi, vous pouvez vendre par correspondance !

Quelle que soit votre situation actuelle, ce livre peut vous apporter beaucoup !



Demandez-le aujourd'hui encore à Globe-Contact SA, Case postale 137 2800 Delémont 1, tél. (066) 22 68 78 Envoi contre facture ou paiement anticipé au CCP 25-2149

Droit de retour dans les 8 jours Fr. 19.— plus Fr. 2.— de frais d'envoi.

Bon. de commande : Veuillez m'adresser ex. de « Comment créer et développer votre affaire de VPC ? » au prix de Fr. 19.— l'exemplaire plus Fr. 2.— de frais d'envoi.

Nom _____

Prénom _____

N° / Rue _____

N° postal / Lieu _____

Conseiller, ère, n. Personne qui donne des conseils : un sage conseiller. Membre d'un conseil, d'une compagnie judiciaire : conseiller municipal; conseiller à la Cour des comptes. Conseiller du travail, personne munie d'un diplôme institué à cet effet, qui exerce auprès d'un comité d'entreprise les fonctions de conseiller technique pour les questions sociales, et qui peut être chargée de la direction des œuvres sociales de l'entreprise. *N. f. Femme d'un conseiller.*

Général, n. m. Officier appartenant aux échelons les plus élevés de la hiérarchie dans les armées de terre et de l'air. Supérieur de certains ordres religieux : le général des jésuites.

Générale, n. f. Femme d'un général.

Par contre, je lis :

Gérant, e n. Mandataire placé à la tête d'un établissement commercial ou d'une société. Gérant d'une publication, personne responsable des informations publiées dans un périodique.

Maintenant si je prends le « Petit Littré », je lis :

Gérant, ante, sm et f. Celui, celle qui gère pour un particulier ou pour une société. Le gérant d'un journal, d'une entreprise, etc. Adj. Procureur gérant.

De plus, dans le Petit Larousse, je lis sous

Caissier, ère n. Personne qui tient la caisse d'un établissement. et dans le Petit Littré

Caissier, sm. Celui qui tient la caisse d'un banquier, d'un négociant, d'une administration. *Sf. Caissière.* La caissière d'un magasin.

En conclusion et bien que vous demandiez l'avis aux dames seulement, par respect de la langue française, personnellement j'opte pour le maintien des appellations :

« Gérant » et « Gérante ».

Recevez, cher Monsieur, avec mon bon souvenir, mes plus amicales salutations.

Le Président
du Comité de direction :
sig. X

C'est clair, net et... convaincant.

Par collègue masculin interposé, l'honneur de nos gérantes est sauf !

Le respect de la langue française nous oblige ainsi à maintenir la rituelle formule « A nos gérantes et à nos gérants ».

-pp-

Proverbe arabe

Une petite maison en ruine vaut mieux qu'un palais en commun.

Amis Raiffeisenistes,

A Bovernier, sur la route du Grand-Saint-Bernard (5 km de Martigny à votre gauche) arrêtez-vous chez le gérant Raymond Langel.

Dans son kiosque, vous y trouverez céramique, cuivre, souvenirs de tous genres.

Cette année prix choc pour cause de liquidation.

Merci d'avance.

VOYAGES RAIFFEISEN

Nous avons le plaisir d'annoncer aux sociétaires, aux clients et aux amis du mouvement Raiffeisen suisse l'ouverture d'une

AGENCE DE VOYAGES RAIFFEISEN

Le but de cette agence est d'organiser des voyages :

- de caractère professionnel (agriculture, élevage, viticulture, etc.)
- de caractère culturel (arts, visites, spectacles, etc.)
- d'agrément (vacances, séjours, etc.)

Le programme du premier voyage paraîtra dans le prochain numéro du Messenger. Réservez d'ores et déjà la semaine du 11 au 18 février 1978.

Nous sommes à la disposition des sociétés ou groupements pour l'organisation de voyages selon un itinéraire et dans une région ou un pays de leur choix.

Voyages Raiffeisen
Charmilles 9 - 1008 Prilly
Tél. (021) 34 86 07

ou

Voyages Raiffeisen
1099 Peney-le-Jorat
Tél. (021) 93 41 94